



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL JUSTICE, FREEDOM AND SECURITY



URBANISME CONCEPTION ET GESTION DES ESPACES POUR PREVENIR LA MALVEILLANCE

MANUEL



**POLITECNICO
DI MILANO**

DiAP
Laboratorio Qualità Urbana e Sicurezza

avec



Servizio Politiche per la sicurezza e la polizia locale
Servizio Riqualificazione Urbana

AGIS – Action SAFEPOLIS 2006 – 2007

PARTNERS:

POLITECNICO DI MILANO DiAP

Laboratorio Qualità Urbana e Sicurezza
Via Bonardi 3
20133 Milano, Italy
Tel. +39 02 23995481 Fax +39 02 23995454
labsic@polimi.it
www.netdiap.polimi.it/lab/laqus

IAU île-de-France Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France Mission Etudes Sécurité

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15, France
Tel. + 33 (0) 1 77 49 75 60
mission-etudes-securite@iau-idf.fr
www.iau-idf.fr

REGIONE EMILIA ROMAGNA

Servizio Politiche per la sicurezza e la polizia locale Servizio Riqualificazione Urbana

Viale Aldo Moro 64
40127 Bologna, Italy
Tel. +39 051 283067 Fax +39 051 283087
cittasicure@regione.emilia-romagna.it
www.regione.emilia-romagna.it

Ce MANUEL de recommandations pour la prévention de la malveillance
par l'urbanisme, la conception et la gestion des espaces
est l'un des résultats de l'action SAFEPOLIS financée par la
Commission européenne - Directorate-Général Justice, Liberté et Sécurité
(Contrat JLS/2006/AGIS/208). Il existe aussi en anglais, italien et espagnol.





URBANISME CONCEPTION ET GESTION DES ESPACES POUR PREVENIR LA MALVEILLANCE

MANUEL

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

AVANT-PROPOS

LE LIEN ENTRE URBANISME ET SECURITE URBAINE

Le concept de sécurité urbaine
Évolution des approches environnementales de prévention de la malveillance
Théories environnementales de prévention de la malveillance
Le "rapport technique" du CEN
Comment utiliser ce manuel

STRATEGIES D'URBANISME

Prise en compte des structures sociales et physiques existantes
Assurer l'accessibilité et éviter les enclaves
Créer vitalité et animation urbaine
Mixité (brassage des groupes socio-économiques)
Créer une densité urbaine appropriée
Éviter les barrières physiques et les terrains vagues

STRATEGIES DE CONCEPTION DES ESPACES

Continuité du tissu urbain
Emplacement des activités
Horaires et calendrier des activités
Visibilité
Accessibilité
Territorialité
Attrait des espaces
Matériaux de qualité

STRATEGIES DE GESTION DES ESPACES

Entretien de l'espace
Surveillance des espaces
Règles d'usage dans les espaces publics
Accueil des publics particuliers
Communication au public
Durcissement des cibles de la malveillance

PRÉFACE

Une demande sociale est aujourd'hui clairement exprimée pour une ville et des espaces urbains plus sûrs. Cette attente interpelle directement les acteurs de la production urbaine.

Or, en y regardant de près, il apparaît que les principes de composition, de fonctionnalité et de gestion des espaces qui font la qualité urbaine d'un projet sont proches de ceux qui participent à la sécurité des espaces et au sentiment de sécurité des usagers.

A ce titre, la sécurité peut devenir un objectif assumé du projet urbain. Elle rejoint alors les préoccupations d'un développement durable en tant que condition de la pérennité des espaces construits et élément de la qualité du projet urbain.

Le projet Safepolis cherche à orienter le travail des urbanistes et des responsables de projet urbains pour les aider à prendre en compte la sécurité des usagers tout au long de leurs réflexions. Il ne s'agit pas pour autant de formuler des recommandations normatives de formes urbaines, mais plutôt d'aider à comprendre en quoi les formes urbaines qui seront choisies dans un projet auront un impact, positif ou négatif, sur la sécurité. L'objectif de cet ouvrage est donc de présenter des principes d'urbanisme, de conception des espaces et de modes de gestion des espaces favorables à la sécurité.

Conception, réalisation et gestion sont les trois étapes auxquelles doivent être prise en compte la sécurité des espaces. Sous l'autorité du maître d'ouvrage du projet, il faut faire travailler ensemble des équipes pluridisciplinaires, associer à la fois les concepteurs et les futurs gestionnaires d'un espace, les acteurs des politiques de sécurité et les habitants ou usagers.

Or, ce travail pluridisciplinaire demande une certaine organisation. Deux choses peuvent y aider et représentent l'actualité d'une telle préoccupation.

Tout d'abord, il s'agit de mettre en place des cadres incitatifs, puisque ce travail pluridisciplinaire n'est en soi ni naturel, ni garanti. C'est là tout l'enjeu de la mise en place de processus qui engageront les acteurs de la production urbaine dans de telles démarches: processus de type institutionnel, comme l'obligation française de réaliser des études de sécurité en amont des grands projets urbains; processus de type professionnel, comme les chartes de sécurité établies à l'échelle d'une opération; processus de type méthodologique, comme celui des travaux du Comité européen de normalisation, qui, sans obliger, propose des éléments de méthode et de réflexions, auxquels le projet Safepolis espère apporter ici un développement technique.

Enfin et surtout, il faut une acculturation entre les acteurs de la production urbaine et le milieu professionnel de la sécurité. C'est tout le mérite de cette démarche européenne qui s'efforce, au delà des références culturelles nationales, d'améliorer la réflexion et la connaissance sur le lien entre l'urbanisme et la sécurité urbaine.

François Wellhoff

Conseil général des Ponts et Chaussées,
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de
l'Aménagement du territoire (France)

AVANT-PROPOS

L'objectif de ce manuel de recommandations en matière de prévention de la malveillance par l'urbanisme et l'aménagement des espaces est de fournir une aide technique aux praticiens (architectes, urbanistes, ingénieurs etc.) ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage cherchant à rendre nos villes plus sûres. Il se présente comme un document explicatif de l'Annexe D du rapport technique « Prévention de la malveillance par l'urbanisme » réalisé par le CEN (Comité européen de normalisation) en 2007.

Plusieurs manuels traitant des approches environnementales, publiés dans différentes langues en Europe et en Amérique, proposent des critères et des recommandations pour favoriser la prévention de la malveillance qui vise les bâtiments et les espaces publics. Cependant, les documents concernant la conception même des espaces et l'urbanisme sont peu nombreux.

Ce manuel tente de combler ce vide, en étendant également les critères et les recommandations de prévention de la malveillance à l'échelle de la ville. Il traite ainsi à la fois d'urbanisme et d'aménagement. Son autre originalité est une rubrique portant sur la gestion des espaces.

Les recommandations proposées dans le manuel se réfèrent directement à l'Annexe D du rapport technique du CEN. Les praticiens et les maîtres d'ouvrage devraient, en les mettant en pratique, être conscients qu'elles doivent être adaptées au contexte spécifique du quartier ou du projet qu'ils ont à traiter.

Le contenu de ce manuel est le résultat d'un travail commun d'experts en sécurité urbaine de trois grandes institutions dans ce domaine: le Laboratorio Qualità urbana e Sicurezza du Politecnico di Milano, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France - Mission Etudes Sécurité et la Regione Emilia-Romagna - Servizio Politiche per la sicurezza e Servizio Riqualificazione Urbana. Ces organismes ont mené ensemble le Projet "Safepolis" du programme Agis cofinancé par la Commission européenne (contrat JLS/2006/AGIS/208).

Le contenu de ce manuel reflète le point de vue des auteurs qui assument la responsabilité intégrale des recommandations ci-après. La Commission européenne (Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité) décline sa responsabilité pour toute utilisation d'informations figurant dans ce document.

LE LIEN ENTRE URBANISME ET SECURITE URBAINE

■ LE CONCEPT
DE SECURITE URBAINE

Comme pour beaucoup de thématiques urbaines, la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des espaces est une démarche complexe qui requiert un ensemble de savoir-faire, sollicite différentes professions (urbanisme, services sociaux, police, gestionnaires, etc.) et implique la coordination de plusieurs niveaux de décision (collectivités publiques, secteur privé, acteurs locaux, etc.).

■ ÉVOLUTION
DES APPROCHES
ENVIRONNEMENTALES
DE PRÉVENTION
DE LA MALVEILLANCE

Le rapport technique sur la prévention de la malveillance par l'urbanisme, réalisé dans le cadre du CEN, a permis de structurer les différentes composantes d'une telle démarche en trois types de stratégies: l'urbanisme, la conception et la gestion des espaces, qui constituent les trois niveaux d'actions d'une approche environnementale de la prévention de la malveillance.

■ THÉORIES
ENVIRONNEMENTALES
DE PRÉVENTION
DE LA MALVEILLANCE

Il a ainsi créé un outil simple et pratique pour appréhender le problème et faciliter le travail des praticiens et des décideurs.

■ LE "RAPPORT TECHNIQUE"
DU CEN

Ce manuel reprend à travers ses chapitres les trois niveaux de stratégies que sont l'urbanisme, la conception et la gestion des espaces. Une première partie consacrée aux grands traits de la prévention de la malveillance dans le milieu urbain présente les liens entre sécurité et environnement urbain, les concepts théoriques des approches environnementales et un minimum de références pour comprendre les origines culturelles et institutionnelles d'un document tel que le rapport technique du CEN. Elle fournit aussi un résumé de ce rapport, une liste des « principes de base » de sécurité partagés par les professionnels, ainsi que le processus à mettre en œuvre pour conduire des projets d'amélioration de la sécurité dans les villes.

■ COMMENT UTILISER
CE MANUEL

Le concept de sécurité urbaine

La sécurité comme élément de la qualité de vie

Les villes sont les lieux où les effets de la mondialisation, tout comme ceux liés à l'insécurité, au sentiment d'insécurité et à l'évolution des faits de malveillance, apparaissent le plus clairement. Cette situation représente un défi important qui a conduit les autorités locales à se pencher de plus en plus sur de nouvelles pistes pour y répondre.

Les villes sont les lieux où les individus se rencontrent, où la vie sociale est plus intense et complexe, des lieux de culture, où le développement économique ainsi que les évolutions techniques et scientifiques sont plus visibles. Certaines villes sont bien gérées et "fonctionnent bien": elles offrent une bonne qualité de vie et un mode de vie sain. D'autres connaissent toutes sortes de difficultés: déclin des centres-villes, nuisances de différents types, problèmes sociaux et de santé, taux de chômage élevé et également manque de sécurité.

Les individus sont de plus en plus sensibles aux risques sociaux, y compris ceux liés à la criminalité et à la victimation. Dans de nombreux pays, au cours des vingt dernières années, le sentiment d'insécurité semble croître. Les autorités locales doivent faire face à ces nouveaux défis et les décideurs politiques prendre en charge avec détermination la question de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.

La malveillance et le sentiment d'insécurité peuvent avoir un impact sur la manière dont vit une ville ainsi que sur l'attrait et le fonctionnement de certains quartiers. Lorsque les individus se sentent menacés, ils modifient leur style de vie et par voie de conséquence les manières dont ils vont utiliser la ville au quotidien. Certains habitants n'osent plus sortir le soir, utiliser les transports en commun aux heures creuses, évitent les parkings souterrains, ne fréquentent plus les espaces publics (parcs, places etc.) et s'enferment dans des appartements sécurisés ou dans des quartiers fermés. Les catégories les plus vulnérables de la population, c'est-à-dire les personnes âgées et les femmes, peuvent se sentir particulièrement touchées. La restriction de liberté découlant du manque de sécurité altère grandement la qualité de vie et pèse lourdement sur tous les citoyens.

Un ensemble complexe de facteurs contribue à l'insécurité dans la ville. Les conditions économiques et les problèmes sociaux sont généralement considérés comme les principales causes de ce phénomène, mais la sécurité est également influencée par l'environnement physique. La manière dont les villes sont aménagées, conçues et bâties; la façon dont les individus s'identifient à l'environnement où ils vivent et la manière dont les espaces urbains sont traités et gérés influent sur la sécurité. La disposition et l'organisation des espaces urbains influent sur le degré de sécurité: elles peuvent contribuer à les rendre plus sûrs, mais elles peuvent également contribuer à les rendre plus dangereux. Une bonne ou une mauvaise organisation spatiale peut participer à faire d'une ville un lieu plus ou moins sûr.

Que signifie "sécurité urbaine"?

Les recherches et l'expérience dans le domaine ont montré que lorsque les citoyens demandent une sécurité accrue, ils se réfèrent non seulement au comportement malveillant, mais à un certain nombre de facteurs qui rendent l'environnement urbain dangereux, allant du vrai risque au sentiment d'insécurité et au malaise.

On peut identifier cinq principales composantes:

1. Le risque réel de devenir la victime d'intimidation, d'agression ou d'autres actes de violence (qu'il soit question d'un acte commis avec une intention de voler ou d'un acte de violence gratuite);
2. Un comportement anti-social constituant une violation de codes de conduite civique traditionnels (cracher, uriner en public, quémander de manière agressive, faire des graffitis, etc.) ;
3. Le défaut de gestion de l'espace: entretien des parcs et des espaces publics, propreté, présence des forces de l'ordre dans les rues, de concierges, réparation du mobilier urbain ;
4. Le sentiment de ne pas être en sécurité – par opposition à la confrontation à un danger réel – souvent lié à des facteurs comme la précarité, le manque d'accessibilité, de vitalité, le mauvais éclairage public, etc.;
5. La peur et tous les facteurs qui l'accompagnent: peur considérée comme sentiment subjectif et non nécessairement liée au risque, mais à des facteurs plus généraux qui n'ont pas de lien direct avec l'espace dont on pourrait avoir peur.

Les trois approches pour la sécurité urbaine

Les politiques qui sont utilisées aujourd'hui pour garantir la sécurité urbaine, proviennent de trois différentes approches.

La première approche concerne l'application de la loi et l'utilisation des forces de police (l'ordre public). Les lois régissent les actes des individus et les représentants des forces de l'ordre veillent à ce que ces lois soient respectées.

La deuxième approche concentre ses efforts sur la prévention de la malveillance en termes sociaux. Elle agit sur les conditions des personnes défavorisées et sur la pauvreté qui constituent souvent des facteurs entraînant un comportement malveillant ou antisocial: chômage, absence de cellule familiale, problèmes mentaux, isolement.

Une troisième approche concerne la prévention environnementale et vise à prévenir la commission d'actes de malveillance en agissant sur tous les facteurs environnementaux qui facilitent ou non le passage à l'acte.

Par le passé, ces trois approches étaient considérées comme conflictuelles. De nos jours, on a dépassé ces oppositions et démontré que l'intégration de ces trois approches permet de produire un effet cumulatif et d'obtenir des résultats à long-terme.

Évolution des approches environnementales de prévention de la malveillance

Vers le CPTED: crime prevention through environmental design

La première étude sur la relation entre l'environnement urbain et la sécurité a été réalisée par l'anthropologue Jane Jacobs dans son célèbre ouvrage publié en 1961 *Déclin et survie des grandes villes américaines*.

Les théories de Jacobs peuvent être résumées en deux grands concepts:

1) "les yeux sur la rue" (la présence d'activité, de mouvement, de bâtiments ouvrant sur la rue, de fenêtres donnant sur celle-ci) ; 2) La sécurité urbaine dépend d'un sentiment d'appartenance au territoire: une personne défend et respecte l'endroit qui lui appartient.

"En premier lieu, ce qu'il faut bien comprendre c'est que la paix publique dans les villes, celle du trottoir et de la rue, n'est pas d'abord l'affaire de la police, si indispensable soit-elle. C'est d'abord l'affaire de tout un réseau, complexe au point d'être presque inconscient, de contrôles et de règles élaborés et mis en œuvre par les habitants eux-mêmes".

Selon Jacobs, la surveillance spontanée de l'environnement urbain par ses habitants n'a lieu que dans une ville vivante où les rues sont fréquentées de jour comme de nuit, dans laquelle les espaces publics sont bien entretenus et inspirent confiance ainsi qu'un sentiment d'appartenance: une ville composée de lieux que les citoyens aiment, qu'ils identifient comme étant les leurs et qu'ils sont ainsi prêts à défendre.

Dix ans après la publication du livre de Jacobs, Oscar Newman, Professeur d'architecture à la Columbia University a cherché à transformer la vision de Jacobs de la sécurité dans la ville en outils pratiques pour la conception des espaces et l'urbanisme. En 1972, il publie l'ouvrage *Defensible Space: Crime prevention through Urban Design*. Ses recommandations pour l'urbanisme et la conception des espaces reposent sur deux hypothèses principales:

- Les personnes défendent le territoire qui, selon eux, leur appartient (concept de territorialité)
- L'urbanisme et la conception des espaces urbains peuvent "soustraire l'espace à la malveillance".

Par conséquent, l'urbanisme et la conception des espaces doivent créer des espaces qui encouragent le sentiment de territorialité et tiennent compte des caractéristiques physiques (espace ouvert ou fermé, visible ou caché, clair ou sombre, accessible ou inaccessible, public ou privé) qui offrent au délinquant potentiel l'opportunité de passer à l'acte.

Cette nouvelle approche de prévention de la malveillance, connue sous le nom de CPTED (Crime Prevention Through Environmental Design) est soutenue aux Etats-Unis par des institutions telles que le ministère de la Justice et le ministère du Logement et du Développement urbain. Elle a donné lieu à une série d'expérimentations dans tout le pays au cours des années 80 et 90.

Au-delà du CPTED: l'approche "Safe Cities"

À la fin des années 80, l'approche traditionnelle du CPTED est revisitée: de nouveaux concepts sont introduits et c'est le début de ce que l'on appelle l'approche de la "Ville sûre". L'innovation vient de la ville de Toronto au Canada. La nouvelle méthode visant à s'attaquer au problème de la sécurité dans l'environnement urbain combine les principes fondateurs du CPTED à une réflexion plus large sur la manière dont la ville fonctionne et dont les citoyens utilisent ses espaces et ses équipements.

L'attention ne porte plus sur des quartiers spécifiques, mais plutôt sur la ville dans son ensemble: de nouveaux espaces, tels que les espaces publics et les transports en commun, qui sont des éléments essentiels à la vitalité de la ville, deviennent objets de recherche et d'intervention.

Une plus grande importance est accordée à la perception de la sécurité et le sentiment d'insécurité est considéré comme étant aussi important que la malveillance elle-même. Une attention particulière se concentre sur les catégories les plus vulnérables de la population (femmes, enfants, personnes âgées et groupes minoritaires). Les politiques de prévention de la malveillance qui en découlent sont adaptées à ces catégories. À l'exception des îles britanniques, l'Europe ne participe pas à la conception et à la consolidation du CPTED. L'intérêt pour une approche environnementale de la sécurité n'y débute que dans les années 90.

L'approche environnementale de la prévention en Europe

Un signe annonciateur de cette évolution de la situation en Europe vient du Conseil de l'Europe qui organise en 1989 la première conférence européenne sur ce sujet "Stratégies locales pour la réduction de l'insécurité en Europe". Presque dix ans plus tard, en 1997, le Congrès des collectivités locales et régionales du Conseil de l'Europe déclare à l'occasion d'une autre grande conférence européenne que: "la malveillance, le sentiment d'insécurité, l'insécurité en milieu urbain en Europe constituent de grands problèmes touchant le public (...) et que trouver des solutions satisfaisantes pour ces questions est une des clés principales de la paix civique et de la stabilité".¹

La reconnaissance de la sécurité comme problème majeur dans les villes européennes est suivie d'une série de déclarations officielles de la part des instances européennes qui réaffirment que la sécurité est un des droits fondamentaux de tout citoyen. Depuis lors, ce droit fondamental est ancré dans de nombreux programmes nationaux et locaux de réduction de la malveillance en Europe.

Parmi les stratégies possibles, le CPTED est reconnu officiellement comme une approche utile et nécessaire. En 2001, le Conseil de la Justice et des Affaires intérieures de l'Union Européenne a fait sienne la conclusion d'une conférence d'experts de l'UE déclarant que le concept de Crime Prevention Through Environmental Design – CPTED ou Designing Out Crime – DOC, intégré dans une approche globale de la sécurité, s'est révélé être une stratégie utile, efficace et très concrète pour contrer la malveillance et le sentiment d'insécurité. "Les meilleures pratiques issues du concept CPTED/DOC devraient être rassemblées, évaluées et mises à la disposition des acteurs concernés. Cette approche devrait adopter un cadre commun de concepts et de processus et identifier des principes transférables".²

Dans ce cadre, le Comité européen de normalisation (CEN) a mis en place un groupe de travail international pour établir les critères portant sur « la Prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments », dans le but de donner à tous les pays la possibilité de comparer les expériences, d'orienter leur action et d'harmoniser les procédures. Le résultat de cet effort a été la production de normes et de rapports techniques, approuvés par le CEN et acceptés par les différents comités nationaux de normalisation (AFNOR, DIN, British Standard, UNI, etc.).

¹ Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)

² "Vers une stratégie basée sur la connaissance pour la prévention de la malveillance", Sundsvall, Suède, 21-23 février 2001

Théories environnementales de prévention de la malveillance

La prévention de type CPTED est basée sur des théories de criminologie spécifiques ; elle fait partie de l'approche dite prévention situationnelle qui est la traduction pratique des théories de l'opportunité.

Prévention situationnelle de la malveillance

La prévention situationnelle (Clarke, 1980) est une approche de criminologie développée à l'origine au Royaume-Uni et répandue de nos jours dans le monde entier. Elle tend à réduire les opportunités de délits et vise des formes très spécifiques de malveillance.

Comme le CPTED, la prévention situationnelle vise à réduire la malveillance et les incivilités en améliorant la conception et la gestion de l'environnement afin de réduire l'opportunité qu'un fait de malveillance soit commis. Cependant, cette méthode va au delà de la conception urbaine et utilise des procédures, des technologies et des outils spécifiques pour atteindre son objectif.

La prévention situationnelle a pour but d'empêcher l'apparition de faits de malveillance en réduisant les opportunités du délinquant, en augmentant les risques d'être appréhendé et en minimisant les bénéfices qu'il peut en tirer.

Ainsi, les techniques de « renforcement de la cible » pourraient réduire les occasions de délits, en rendant plus difficile l'effraction de domiciles par l'installation de portes blindées ou en décourageant le vol à la tire grâce à des systèmes de surveillance ou d'identification électronique fixés sur la marchandise. Une stratégie situationnelle permettrait de prévenir la commission de faits et, en réduisant leur nombre, d'aboutir à une gestion plus économique de la sécurité que l'emprisonnement de délinquants.

La critique qui a été soulevée concerne le fait qu'une protection plus importante d'une zone spécifique risque de déplacer la malveillance vers une zone moins protégée. Cependant, les recherches actuelles ne l'ont pas prouvé.

Les théories de l'opportunité

La base théorique de la prévention situationnelle repose sur trois théories de l'opportunité : celle du "choix rationnel", celle de "l'activité routinière" et celle du "crime pattern".

A. LA THÉORIE DU CHOIX RATIONNEL

L'hypothèse principale repose sur le fait que la commission du délit est un comportement calculé, conçu pour bénéficier d'une manière ou d'une autre à son auteur. De fait, cette théorie se concentre sur la prise de décision du délinquant. Avant de commettre un délit, le délinquant évalue les différentes conséquences de son acte : quelles sont ses chances de se faire attraper, quel sera le degré de gravité de la peine, quelle est la valeur à gagner en commettant l'acte et quel degré de nécessité a-t-il d'obtenir immédiatement cette valeur. Selon la théorie du choix rationnel, le délinquant est représenté comme quelqu'un qui pense avant d'agir, prenant en compte certains avantages et certains coûts d'un acte de malveillance. Le processus rationnel est cependant limité : l'évaluation faite par le délinquant est surtout basée sur ce qui est le plus évident et le plus immédiat, et sous-estime les coûts et les avantages indirects de l'acte de malveillance ou de son évitement. Ainsi, le délinquant-type porte plutôt son attention sur les plaisirs immédiats auxquels lui permet d'accéder son délit plutôt que sur la punition.

La théorie du choix rationnel s'intéresse particulièrement aux cheminements qui conduisent aux délits. Cette analyse est évidemment utile pour les stratégies de prévention situationnelle visant à réduire les opportunités de malveillance.

B. L'APPROCHE DE L'ACTIVITÉ ROUTINIÈRE

Cette approche (Cohen and Felson, 1979) vise à expliquer les délits prédateurs.

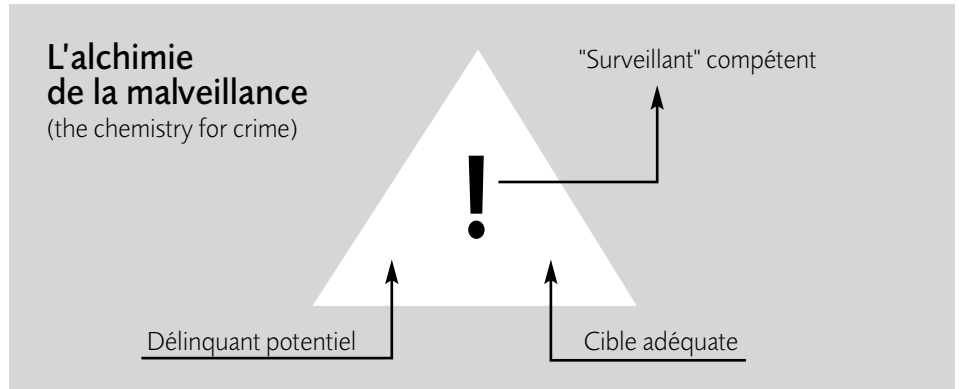
Elle présuppose que, pour que de tels délits surviennent, il doit y avoir une convergence d'au moins trois éléments en termes de temps et d'espace:

1. Un délinquant potentiel
2. Une cible adéquate
3. L'absence de "surveillants" en mesure d'intervenir contre l'acte de malveillance

Cette approche ne se concentre pas sur la motivation du délinquant mais plutôt sur d'autres éléments.

Le "surveillant" est une personne dont la présence ou la proximité devrait dissuader le passage à l'acte. Que la cible soit une personne ou un objet, c'est leur position dans l'espace et le temps qui les rend potentiellement vulnérables en l'absence de surveillance.

En tant qu'activité routinière, la malveillance est une activité qui dépend des opportunités qui se présentent au quotidien. Si une cible n'est pas suffisamment protégée et si le bénéfice en vaut la peine, il y a des chances qu'un acte de malveillance puisse se réaliser. Plus un délinquant potentiel trouve une cible adéquate en l'absence de "surveillants", plus il y a de chances qu'un délit de nature prédatrice ait lieu. De fait, même lorsqu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de délinquants, la malveillance peut se développer si le nombre de cibles augmente ou si les délinquants peuvent atteindre plus de cibles en l'absence de surveillance. En conséquence, même sans augmentation de motivation malveillante, des changements dans la vie d'un quartier peuvent avoir pour résultat une augmentation du nombre d'opportunités d'actes de malveillance.



C. LA THÉORIE DU "CRIME PATTERN"

Cette théorie (Brantingham and Brantingham, 1991) est une composante centrale de la criminologie environnementale. Elle se concentre sur la manière dont les personnes et les choses (impliquées dans un événement malveillant) se déplacent dans l'espace et le temps. L'observation de ces déplacements à l'échelle locale nous montre de quelle manière les personnes interagissent avec leur environnement physique et agissent sur les opportunités qu'un acte de malveillance soit commis dans certains lieux et à certains moments.

Cette approche se concentre sur la manière dont la malveillance se produit par rapport à la situation dans le temps et l'espace de l'auteur de l'acte et de la cible, en mettant en valeur le lieu de l'événement. Un tel événement peut être compris en analysant le contexte dans lequel se déroulent les mouvements habituels des individus au cours de la journée, de la semaine et de l'année. Les activités quotidiennes déterminent fortement le risque de malveillance lié à la trame des déplacements de l'auteur et de la victime (ou cible). Cette théorie se penche sur les configurations propices à la malveillance à différentes échelles, de la ville au bâtiment. Elle privilégie l'analyse des statistiques de criminalité, de répartition géographique de la malveillance et du rythme quotidien des activités humaines.

Les théoriciens du "crime pattern" et les autres criminologues environnementaux ont démontré que la conception et la gestion des villes, des espaces publics et des quartiers commerciaux pouvaient modifier le taux de criminalité. Dans cette perspective, la malveillance peut être réduite, par exemple, en surveillant la circulation ou en orientant des fenêtres de manière à ce que les personnes puissent facilement surveiller leurs propres rues.

Le "rapport technique" du CEN

Au cours des dix dernières années, le Comité européen de normalisation (CEN) a pris la décision d'étendre ses documents et ses normes, prévus à l'origine pour les produits et les outils, aux services et plus récemment à la prévention de la malveillance dans les bâtiments et les espaces publics.

Un comité spécifique a été établi et a produit des normes ou des rapports techniques sur la prévention de la malveillance par la conception des bâtiments (logements, bureaux, magasins....) et par l'urbanisme. Les travaux sur les espaces de transports, les établissements scolaires, les stations services et les bornes de voirie sont toujours en cours.

Le groupe de travail sur la "Prévention de la malveillance par l'urbanisme" a achevé ses travaux en 2006 avec la publication du rapport technique CEN TR 14383-2, finalement adopté par le CEN en 2007. Le rapport se présente comme une aide à la promotion de bonnes pratiques et non comme une norme obligatoire.

Ce rapport technique est basé sur deux concepts principaux:

1. L'urbanisme a une influence sur la malveillance et le sentiment d'insécurité,
2. Les critères de prévention de la malveillance doivent être appliqués à différents niveaux et à différentes échelles d'urbanisme: l'ensemble de la ville, les infrastructures, les espaces publics, la conception et la gestion des espaces.

Le rapport s'adresse aux architectes, aux urbanistes, aux maîtres d'ouvrage et aux acteurs concernés par un projet urbain.

Il offre un cadre utile pour prendre en compte la prévention de la malveillance dans les projets urbains. Il définit une méthode de travail avec:

- l'introduction de mesures à prendre en compte pour la sécurité dans le cadre de la réhabilitation de quartiers existants ou dans celui de nouveaux projets ;
- l'introduction de mesures à prendre en compte dans le cadre de l'évaluation de projets sous l'angle de la sécurité.

Structuré en différentes rubriques et avec ses 4 annexes, le rapport technique:

- recommande de considérer:
 - la caractéristique physique du quartier et sa relation avec la ville ;
 - les problèmes de malveillance et d'incivilités ;
 - l'identification des acteurs à impliquer dans le processus
- souligne les stratégies possibles pour les différents niveaux et échelles d'intervention en termes d'urbanisme, de conception et de gestion des espaces
- suggère de quelle manière organiser la décision et le processus de mise en oeuvre avec la participation des acteurs (voir tableau à la page suivante)
- indique une liste de « principes de base » et fournit une série de questions permettant de réaliser un audit de sécurité (Annexe D).

IMPORTANCE DE L'ANNEXE D

Le rapport technique comporte 4 annexes: Les annexes A et B donnent un cadre à la réalisation des études de la malveillance dans les quartiers existants et des évaluations de la malveillance en cas de nouveaux projets. L'annexe C traite du sentiment d'insécurité.

L'annexe D fournit une « grille d'analyse d'un projet urbain sous l'angle de la sécurité » avec des recommandations pratiques. Elle est présentée sous forme d'une liste de "principes de base" accompagnée d'une liste de questions qu'il est recommandé de se poser et qui visent à guider le travail des praticiens et des maîtres d'ouvrage et à traduire en actions pratiques les stratégies de prévention de la malveillance listées dans le rapport technique.

Les "principes de base" du rapport technique du CEN (Annexe D)

- Renforcer le sentiment d'identification de l'usager avec le lieu ainsi que le sentiment d'appartenance améliore le sentiment de sécurité et la prévention de la malveillance dans la mesure où les usagers développent un sens de respect et de protection vis-à-vis des lieux auxquels ils appartiennent.
- La vitalité des rues et des espaces publics est un facteur majeur dans la prévention de la malveillance, l'utilisation des espaces publics produisant une surveillance spontanée. La mixité des usages (commercial, résidentiel, loisirs, etc.) et la diversité des activités permettent la présence de différents usagers à différents moments, assurant ainsi une surveillance spontanée permanente.
- Toute mesure liée à la sécurité doit prendre en compte les populations les plus vulnérables.
- La création d'espaces urbains sécurisés en opposition au monde extérieur (perçu comme source d'insécurité) n'est pas recommandée du fait qu'elle conduit à des phénomènes d'exclusion, d'enclavement résidentiel ou d'espaces repliés sur eux-mêmes.
- Les lieux principalement fréquentés par des usagers temporaires (gares, centres d'échanges, etc.) sont en général plus sensibles à la malveillance que d'autres, car les usagers développent très peu un sentiment d'appartenance à de tels lieux. Il convient de prêter une attention toute particulière à ces lieux.
- Afin d'améliorer la prévention de la malveillance, il est recommandé que l'urbanisme et l'aménagement évitent la création de lieux déserts (sans vie) et de terrains vagues ou de "non-lieux", car le vandalisme et autres actes de malveillance tendent à s'y concentrer. S'il n'est pas possible d'éviter la création de lieux de cette nature, il convient de prévoir une gestion qui y assure la sécurité.
- Une trame urbaine continue ainsi qu'une bonne configuration des espaces publics améliorent les moyens d'orientation des usagers ainsi que leur sentiment de sécurité. Le fait que les espaces et passages piétonniers soient visibles depuis les bâtiments et les rues environnants améliore la prévention de la malveillance et le sentiment de sécurité.
- Une bonne délimitation entre l'espace public et l'espace privé facilite leur gestion.
- La planification et la conception des voies desservant les services et les logements devraient prendre en compte la sécurité et l'accessibilité de toutes les catégories de population. Lorsqu'une voie n'offre pas une sécurité suffisante ou un sentiment de sécurité suffisant, il convient de proposer un itinéraire de remplacement.
- Les zones dégradées, les bâtiments abandonnés, ainsi que les lieux déserts véhiculent la crainte de la malveillance et favorisent les comportements asociaux et les actes de malveillance. Il convient d'effectuer l'entretien et autres actions de gestion afin de prévenir toute détérioration dans les zones présentant des signes de dégradation. Il convient d'effectuer une surveillance particulière et de procéder aux réparations nécessaires.
- Dans certains cas, l'amélioration de la prévention de la malveillance, nécessite de prévoir, au-delà de la surveillance spontanée (mixité, dynamisme, etc.) une surveillance organisée, qui peut être mise en œuvre sous plusieurs formes. Il convient de concevoir l'agencement des espaces de manière à faciliter ce type de surveillance ainsi que les interventions d'urgence.
- La surveillance électronique (vidéo-surveillance, etc.) n'est pas une réponse à une mauvaise conception urbaine ou architecturale. Elle n'est utile que lorsqu'elle fait partie d'un plan général de sécurité.
- Les aménagements et situations provisoires (chantiers de construction, déviations, barrières et clôtures temporaires) suscitent de toute évidence une gêne mais créent également des lieux potentiellement dangereux. Par conséquent, pendant des travaux de construction réalisés à proximité d'espaces utilisés, les situations provisoires ainsi que les clôtures doivent être également soigneusement étudiées et conçues dans un objectif de prévention de la malveillance.

Étapes du processus de prise en compte de la prévention de la malveillance dans les projets urbains.

Dans le but de guider la mise en œuvre d'un projet ou d'une action visant à accroître la sécurité urbaine, le Rapport 14383-2 du CEN offre le cadre d'une approche multi-partenaire.

LES INSTANCES RESPONSABLES

- Déclare officiellement son engagement dans la prévention/réduction de la malveillance
- Formule les objectifs de la mission
- Établit une structure technique pour soutenir l'action (optionnel)
- Désigne le directeur de l'action (responsable)
- Crée le Groupe de travail

GROUPE DE TRAVAIL

- Établit le programme d'action
- Rend compte à la collectivité territoriale
- Définit le mécanisme de consultation d'autres parties concernées
- Réalise des rapports / évaluation de la malveillance
- Définit quels sont les éléments de l'environnement urbain qui influencent la sécurité

PLAN D'ACTION

du groupe de travail

- Illustre le scénario
- Identifie les stratégies et définit les actions
- Estime les coûts que celles-ci représentent
- Prévoit les effets et les risques

DÉCISION DE L'INSTANCE RESPONSABLE

- Stratégies et actions à mettre en œuvre
- Aspects à approfondir
- Programme de mise en œuvre

ACCORD ENTRE LES ACTEURS

- Responsabilités de chaque acteur (qui fait quoi)
- Programme détaillé de mise en œuvre
- Contrôles intermédiaires

ACTIONS ET MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX

- Chaque partie entreprend les actions dont elle est responsable
- Contrôle de chaque phase de mise en œuvre

EVALUATION DES RÉSULTATS

- Définition de critères et méthodes

ÉVENTUELLES ACTIONS CORRECTIVES

Comment utiliser ce manuel

Ce manuel apporte des recommandations d'urbanisme, de conception et de gestion des espaces qui découlent des questions figurant dans l'Annexe D du CEN/TR 14383-2 sur lesquelles la plupart des experts s'accordent.

L'utilisation des recommandations de ce manuel requiert certaines précautions:

- les recommandations concernent un environnement urbain, typique des grandes, moyennes et petites villes et ne sont pas applicables aux zones rurales et industrielles;
- la plupart des recommandations sont adaptées à un tissu urbain compact de pays européen. Elles peuvent cependant être appliquées avec précaution à d'autres situations urbaines;
- les caractéristiques physiques et sociales, le climat, etc. varient selon les cas et inter-agissent différemment: les recommandations devront être adaptées en conséquence.
- certaines conditions particulières peuvent invalider une des recommandations: par exemple, si dans des conditions normales un bar est un "oeil sur la rue" (Jane Jacob) dans certaines situations, un bar peut devenir un lieu d'activités illégales et être une source de problèmes ;
- certains paramètres utilisés en urbanisme, tels que la densité et la quantité d'espaces verts, varient beaucoup selon les zones géographiques, la tradition et la culture: ce dont il faudra tenir compte.

Il est fortement recommandé lorsqu'on cherche à intégrer la prévention de la malveillance dans l'urbanisme et la conception des espaces, de réaliser des diagnostics et des études de sécurité avant d'examiner et de sélectionner les recommandations.

STRATÉGIES D'URBANISME

■
PRISE EN COMPTE
DES STRUCTURES
SOCIALES ET PHYSIQUES
EXISTANTE

■
ASSURER L'ACCESSIBILITÉ
ET ÉVITER LES ENCLAVES

■
CRÉER VITALITÉ
ET ANIMATION URBAINE

■
MIXITÉ
(BRASSAGE DES GROUPES
SOCIO-ÉCONOMIQUES)

■
CRÉER UNE DENSITÉ
URBAINE APPROPRIÉE

■
ÉVITER
LES BARRIÈRES PHYSIQUES
ET LES TERRAINS VAGUES

L'urbanisme concerne la répartition et l'organisation physique des activités et de la population dans les espaces urbains. Il peut contribuer à enrayer les phénomènes de malveillance dans nos villes par le lien que l'on a pu établir entre la malveillance et la structure des espaces urbains. En effet, l'accessibilité, la densité, la mixité, l'intégration et la vitalité se sont avérées des stratégies clés en faveur de la prévention de la malveillance par l'urbanisme.

En urbanisme, les décisions prises en matière de définition des fonctions urbaines, des activités ou de la densité ont un impact sur la vitalité des espaces publics et par conséquent sur l'intégration sociale et la capacité de surveillance naturelle des espaces. Les expériences démontrent aussi que certains types de tissus urbains contribuent à la sécurité en offrant une qualité urbaine et un environnement capables de résister au développement de la malveillance. Au contraire, un zonage monofonctionnel, la fragmentation urbaine, l'isolement ou la dégradation de certains espaces créent autant de conditions négatives à la création d'un environnement sûr.

Ainsi, la concentration de bureaux dans des quartiers d'affaires, non habités la nuit, peut représenter un facteur de risque, par la difficulté à y exercer une surveillance naturelle ou formelle, même en employant des services privés de sécurité. La surveillance naturelle manque également dans les quartiers résidentiels où la densité de logements est trop faible pour générer une vitalité et des flux. Les décisions prises en matière de réseau viaire et d'infrastructures sont aussi importantes. Les itinéraires routiers et les réseaux de transport peuvent fragmenter la structure urbaine, créer des zones isolées ou des espaces sans fonction qui deviennent difficiles à contrôler. Enfin, la localisation des structures commerciales se décide au moment des orientations générales d'urbanisme: or, ces décisions sont cruciales pour assurer un équilibre entre une bonne répartition des commerces dans l'ensemble du tissu urbain et les grands centres commerciaux de périphérie.

Les recommandations suivantes visent à répondre point par point aux éléments présentés dans l'annexe D du rapport technique du CEN.

Dans certains cas, elles peuvent sembler répétitives: l'annexe D reprend en effet plusieurs fois certaines questions, afin de répondre au mieux à la complexité de l'environnement urbain.

Prise en compte des structures sociales et physiques existantes

La problématique

La ville est un organisme vivant où les inter-relations constituent l'essence de la vie urbaine. Celle-ci s'est formée au fil du temps par le biais d'un processus d'auto-régulation. Toute intervention a un effet sur l'équilibre existant, par conséquent, l'insertion d'un nouveau composant requiert une évaluation attentive pour éviter son rejet. Les nouveaux projets (restructuration d'un quartier existant ou aménagement d'une nouvelle zone) devraient s'intégrer dans l'ensemble de la structure urbaine.

Pour parvenir à réaliser l'intégration d'une nouvelle composante, les caractéristiques physiques autant que les liens sociaux doivent être pris en compte.

L'intégration et la cohésion sociale sont des objectifs importants pour lutter contre l'exclusion sociale dont on sait qu'elle est un terrain favorable au développement de l'insécurité et de la malveillance.

Les liens sociaux sont aussi importants pour réduire les conflits potentiels entre habitants ou usagers, par exemple en ce qui concerne la cohabitation entre anciens et nouveaux habitants. L'enjeu est aussi d'encourager la sociabilité, une participation des habitants à la vie locale et une certaine solidarité. Les personnes se trouvant dans une situation économique défavorable peuvent éventuellement bénéficier du soutien des autres, ce qui peut les éloigner de la délinquance ou de toute autre déviance.

Prendre en compte les réseaux sociaux existants

Toute proposition d'un nouveau projet ou d'une restructuration d'un quartier devrait prendre en compte les réseaux sociaux existants créés par les écoles, les associations, les activités sportives et les lieux où les personnes se retrouvent de manière informelle (cafés, petites places, terrains de jeu, etc.). La proposition devrait toujours encourager la sociabilité locale qui est essentielle dans un quartier pour générer une surveillance naturelle.

De plus, prendre en compte et encourager les liens sociaux existants aide à prévenir l'exclusion de nouveaux groupes d'arrivants qui pourraient devenir source de conflits



La conception de cet espace et la localisation des activités ont été organisées pour favoriser la sociabilité et les contacts informels entre tous les groupes d'âge

Effet sur l'équilibre social existant

Lorsqu'une mixité sociale bien intégrée existe, le projet devrait veiller à ne pas l'altérer. Lors de l'élaboration d'un nouveau projet dans un quartier existant, il faut chercher à atteindre une mixité sociale de groupes de population différents, de niveaux de revenus variés, de services, etc.

Ce terrain de jeu est devenu une occasion de rencontre pour les personnes de différentes origines ethniques



Les graves problèmes de sécurité dans cette petite ville italienne ont été traités avec la participation de la population locale, de la police et des services municipaux.

Besoins et exigences de la population locale

Le projet devrait répondre aux besoins identifiés et aux demandes exprimées par la population locale. Pour atteindre ces objectifs, le processus de décision devrait impliquer la participation des habitants et des usagers. Cette participation favorise le sentiment d'appartenance au quartier, qui limite les incivilités (vandalisme, course de voitures, tapage nocturne, etc.) et facilite le signalement de la malveillance.

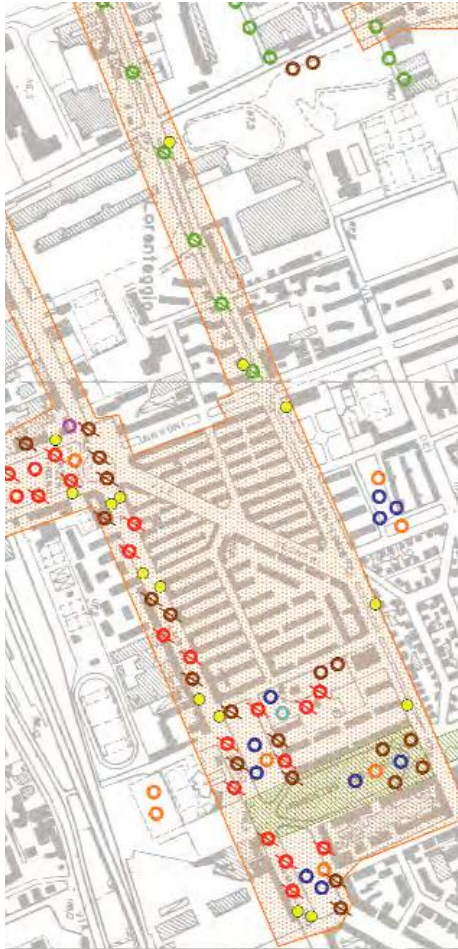
En effet, les personnes ont tendance à mieux respecter et défendre les espaces pour lesquels ils ressentent un sentiment d'appartenance.

Impact des changements

Chaque intervention dans l'environnement urbain a un impact physique et social sur les zones proches. Il est par conséquent nécessaire de prévoir des actions spécifiques pour limiter l'impact du changement. Elles peuvent comprendre des informations ciblées vis-à-vis de groupes que l'on aura identifiés, des interventions progressives et réversibles sur l'environnement physique de la médiation sociale, l'organisation d'événements, des primes économiques temporaires, etc.

Les fêtes de rue sont une excellente méthode pour renforcer les liens sociaux et intégrer les nouveaux-venus





L'analyse de la malveillance et des incivilités a été effectuée pour déterminer l'emplacement des arrêts de bus

Problèmes de malveillance sur la zone et dans son environnement

Les projets devraient prendre en compte les problèmes de malveillance (existants ou potentiels) non seulement sur le quartier concerné par le projet mais aussi sur les quartiers voisins.

Les zones en limite de projet

Les zones en limite d'un projet jouent un rôle essentiel dans la liaison avec le tissu urbain environnant. Ces limites doivent être aménagées en étant particulièrement attentif au caractère des secteurs adjacents, des flux existants et nouveaux et à la compatibilité des fonctions afin d'éviter les fractures dans le système urbain.

Les abords des projets sont des zones critiques car ils peuvent créer des discontinuités et contribuer à développer des zones de non-droit, à l'état d'abandon.

- Spaccio di droga - attuale
- ◻ Spaccio di droga - in passato
- Consumo di droga e piccolo spaccio
- Prostituzione - attuale
- ◻ Prostituzione - in passato
- ◻ Extracomunitari senza fissa dimora
- ◻ Extracomunitari senza fissa dimora in passato
- Gruppi di giovani rumorosi
- ◻ Gruppi di giovani teppisti
- Risse in pubblici esercizi
- Fermate segnalate insicure dagli abitanti
- ◻ Zone di degrado
- ◻ Aree considerate a rischio dalla Polizia Municipale (per 100)



Ces deux grands projets d'habitation rompent la continuité de la structure existante des rues et interrompent les flux

S'intégrer dans l'organisation des quartiers existants

La structure des activités et les flux d'un quartier urbain sont des atouts précieux pour sa cohésion et sa vitalité et, par conséquent, pour sa sécurité. Tout aménagement prévu devrait faire l'objet d'une vérification en termes de compatibilité (liens) avec l'organisation existante du quartier. En évitant la fragmentation urbaine, on permet ainsi de gérer la ville comme un tout.

Continuité avec la structure existante de la ville

Un projet ne devrait pas créer de rupture dans la structure urbaine existante: il devrait favoriser la continuité du tissu urbain et des flux (évitant les fractures) afin de faciliter les déplacements, qui influencent la vitalité et par conséquent la surveillance naturelle. La continuité, en évitant la fragmentation spatiale, permet à la ville de fonctionner en tant que système intégré.

Intégrer une nouvelle forme urbaine dans son environnement

La nouvelle forme urbaine devrait être bien intégrée dans le tissu urbain qui l'entoure afin qu'elle ne soit pas perçue comme étrangère et qu'elle soit acceptée par les habitants. Seuls les bâtiments et les espaces vis-à-vis desquels on ressent une certaine appartenance sont respectés.

Quel que soit l'endroit où de nouvelles densités ou de nouveaux types de bâtiments sont créés, leur compatibilité avec la forme urbaine environnante devrait être vérifiée.

Ce projet de logement social, construit dans les années 50, est bien intégré dans la forme urbaine qui l'entoure



Assurer l'accessibilité et éviter les enclaves

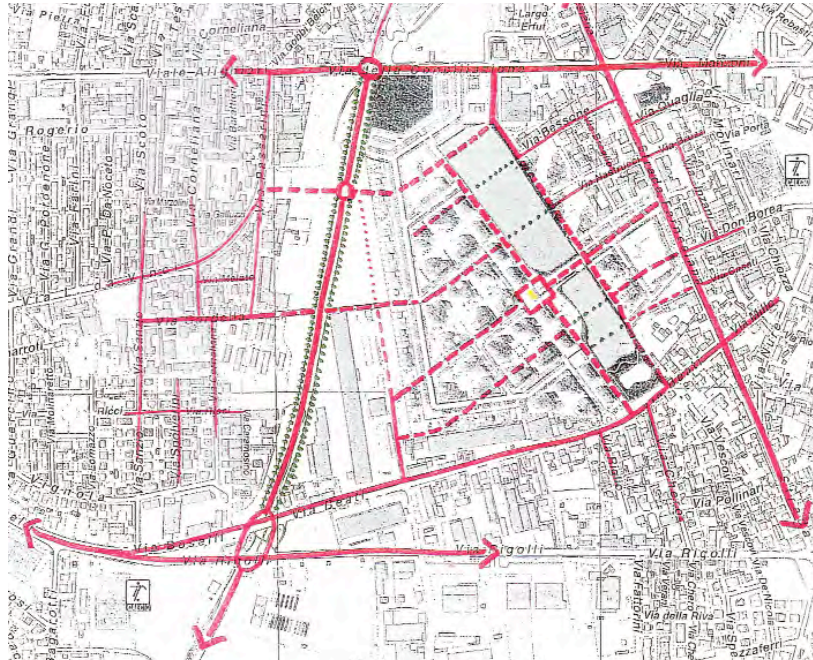
La problématique

Une bonne accessibilité et un réseau routier maillé sont des éléments essentiels pour encourager les flux qui génèrent vitalité, surveillance naturelle et augmentent donc le degré de sécurité.

Afin de garantir la continuité des déplacements, il est ainsi important d'éviter les ruptures dans les réseaux routiers et piétons.

La discontinuité peut se produire lorsqu'un nouveau projet n'est pas bien relié à la structure de la ville dans son ensemble, ainsi que lorsqu'un quartier est isolé par des infrastructures ou d'autres coupures urbaines. Les "communautés fermées", volontairement ségréguées de la ville, appartiennent à cette dernière catégorie.

Le manque d'accessibilité peut aussi contribuer à la ségrégation sociale et peut créer des enclaves ou des zones isolées qui concentrent les problèmes sociaux. L'analyse de l'accessibilité d'un quartier devrait prendre en compte les liens avec la structure et les fonctions de la ville existante: liens avec les emplois, les services (écoles, hôpitaux, bureaux de poste etc.), les équipements de commerce et de loisirs. Les difficultés d'intervention des services publics (dont les services de prévention de la malveillance et de prévention sociale) devraient aussi être prises en compte.



Le plan indique de quelle manière devrait être structurée la trame viaire de ce nouveau quartier résidentiel afin de créer une continuité avec le tissu urbain qui l'entoure

Continuité de la trame viaire existante

Le réseau viaire d'un nouvel aménagement devrait s'intégrer et prolonger la trame viaire des quartiers avoisinants afin d'éviter d'interrompre les flux urbains, éléments essentiels à la vitalité et à la surveillance naturelle.

Des aménagements ouverts sur l'extérieur et les rues traversantes

Le concept et le dessin d'un projet devraient éviter les aménagements "introvertis" tels que les grands complexes repliés sur eux-même tournant le dos à leur environnement voisin. Les nouveaux projets devraient être ouverts sur l'extérieur et devraient être liés à leur environnement par un réseau de rues traversantes. L'ensemble de ces éléments favorise la perméabilité des flux urbains renforçant ainsi la vitalité des espaces publics.

Sur ce site industriel, le nouveau quartier résidentiel, précédemment isolé, tente désormais de s'ouvrir sur son environnement voisin et de se relier au réseau local





Ce secteur isolé est aujourd'hui frappé par les problèmes de malveillance, ce qui ne facilite pas le travail des services sociaux et de la police.

Éviter la création d'enclaves

La structure et le réseau viaire d'un nouveau projet (ou d'un site en cours de restructuration) devraient être pensés de manière à éviter de créer des enclaves urbaines.

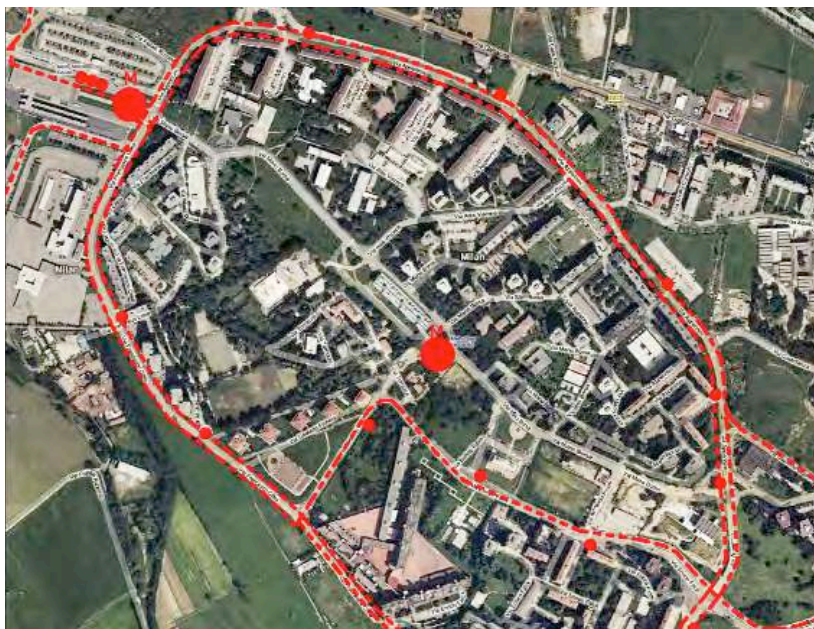
En empêchant les flux traversants, les enclaves génèrent des problèmes de circulation pour les quartiers environnants et limitent également les mouvements internes. Ces facteurs ont un effet négatif sur la surveillance naturelle et peuvent faciliter le développement d'activités marginales ou illégales.

Les quartiers enclavés peuvent également manquer de services et de transport. Ils peuvent aussi devenir des lieux de ségrégation et de pauvreté, ce qui rend alors plus difficile l'intervention des services sociaux et de prévention. Les personnes isolées peuvent devenir alors plus vulnérables.

Offrir une bonne accessibilité au réseau de transport en commun

Pour relier un projet à son aire urbaine, il est important d'assurer une bonne accessibilité en transports en commun. L'emplacement des arrêts doit être étudié en détail: on doit pouvoir les rejoindre par des itinéraires dégagés et sûrs qui ne traversent pas de zones dépourvues de surveillance naturelle. Les arrêts eux-mêmes doivent être situés à proximité des habitations ou de zones denses en activité.

Trois stations de métro et plusieurs lignes de bus offrent une bonne accessibilité à ce quartier résidentiel à forte densité



Les rues piétonnes dans les quartiers résidentiels sont vivantes pendant la journée mais peuvent devenir des lieux menaçants la nuit

Prévoir un certain flux de circulation dans les rues du quartier

Des flux lents et modérés de circulation offrent un précieux "oeil sur la rue" qui constitue un élément de dissuasion de la malveillance. Par conséquent, les rues piétonnes devraient être évitées sauf dans les quartiers très animés.

Dans les quartiers résidentiels, le réseau viaire est habituellement conçu pour réduire radicalement les flux de circulation. Cependant, lorsque les flux sont trop faibles, on observe un manque de surveillance naturelle.

Créer vitalité et animation urbaine

La problématique

Les pratiques de zonage traditionnel tendent à séparer les fonctions des espaces (résidentiel, de bureaux, commerces, industries, administrations). Cette méthode crée des rues et des espaces publics non fréquentés à certaines heures de la journée ou à certains jours de la semaine, limitant ainsi la capacité de surveillance naturelle. Des zones mixtes évitent cet écueil. Elles devraient par conséquent être préférées autant que possible à un zonage monofonctionnel. Il n'est cependant pas toujours possible de mélanger les fonctions: d'où l'importance de prévoir une évaluation attentive de leur compatibilité.

Les équipements publics et les services (écoles, églises, terrains de sport, commerces etc.) sont des moyens particulièrement efficaces pour créer de la vitalité et de l'animation urbaine. Leur implantation devrait faire l'objet d'une attention particulière afin d'exploiter leur potentiel de surveillance naturelle. Ils devraient également être planifiés à l'échelle du quartier, afin d'assurer proximité et sociabilité, contribuant ainsi à prévenir isolement et ségrégation sociale, deux facteurs déterminants dans le développement de l'insécurité.



La décision d'implanter cette université dans cet ancien quartier industriel a permis de créer un environnement vivant

Des fonctions adaptées pour renforcer l'animation et la vitalité urbaine

Certaines fonctions sont plus efficaces que d'autres pour assurer de l'animation et de la vitalité dans les espaces publics: par exemple, les activités commerciales et de loisirs créent plus de lieux animés que des bâtiments de bureaux.

Les services publics et activités commerciales qui sont d'importants générateurs de vitalité, tels que les écoles, les universités, les bâtiments publics, les hôtels et les zones commerciales devraient être également bien localisés afin de produire cette vitalité.

La mixité des usages génère vitalité et surveillance naturelle

Un zonage mixte permet d'obtenir un quartier doté de différentes fonctions. Chacune, se déroulant à différentes heures, requiert des services et des équipements spécifiques et génère des flux de personnes et de biens. Pris dans sa globalité, on crée une période étendue d'activités, un système complexe de mouvements et un usage intensif des services qui génèrent de l'animation et par conséquent une forte surveillance spontanée.

Des bâtiments résidentiels, des bureaux, des magasins, un supermarché et une église: autant de services diversifiés favorisant l'animation d'une place sur toute une semaine





Séparer les flux réduit la vitalité urbaine

Sur la voirie de desserte locale, les voitures, les vélos et les piétons créent des flux qui suffisent généralement à générer une surveillance naturelle. Si ces flux sont séparés en itinéraires différents, chacune de ces catégories assure un niveau de surveillance plus faible. Par conséquent, en termes de prévention de la malveillance, les rues à circulation mixte sont à privilégier dans un quartier. Lorsque seules les grandes artères relient les quartiers, les déplacements piétons sont découragés et l'animation est réduite. Un réseau continu de rues permet une bonne répartition des flux et évite de séparer les voitures des vélos et des piétons. Cependant, la sécurité des piétons doit faire l'objet d'une attention particulière.

Bus, voitures, vélos et piétons génèrent ensemble un bon niveau de surveillance naturelle



Les activités nocturnes intenses le long du canal créent des conflits avec les riverains

Risque de conflits entre les activités

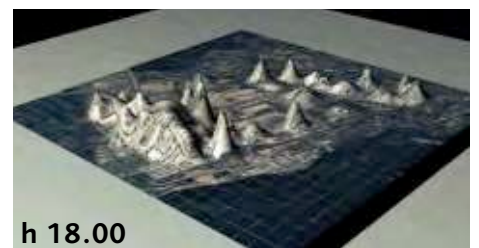
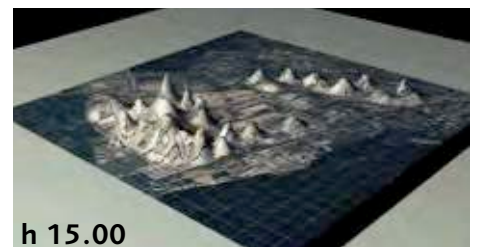
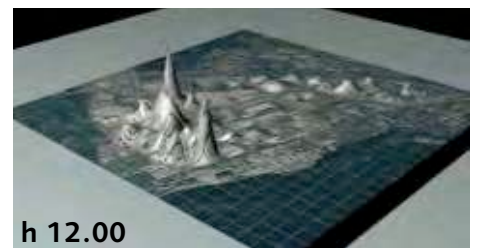
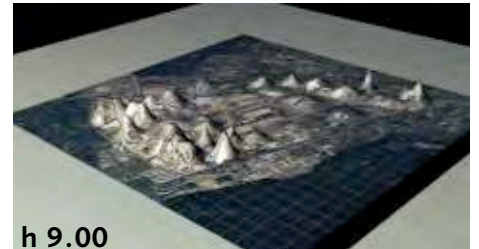
Permettre une diversité d'activités dans un même quartier augmente la vitalité urbaine mais peut aussi générer des conflits. Aussi faut-il analyser la compatibilité des activités, édicter et mettre en œuvre des réglementations appropriées.

La vie nocturne dans un quartier résidentiel crée en effet de l'animation mais aussi des conflits avec les habitants en raison du bruit et de la circulation. La mixité des usages requiert des urbanistes une analyse détaillée, réalisée avec les différents groupes concernés.

Les activités continues pour les quartiers vulnérables

Certains carrefours ou points stratégiques au fonctionnement de la ville doivent être continuellement surveillés afin de garantir des déplacements en toute sécurité. La surveillance naturelle de ces lieux peut être améliorée en positionnant des générateurs spécifiques d'activité tels que loisirs, commerces, hôtels, centres de soin médicaux.

Dans ce quartier isolé, situé entre deux ponts, ces activités confèrent une animation ainsi qu'une surveillance naturelle



Des cartes chronologiques (cartes-horaires) permettent d'étudier la structure temporelle des activités

Horaires et calendrier des activités prévues

Le rythme de l'animation urbaine est implicitement déterminé par l'occupation du sol qui définit les activités, chacune disposant de son calendrier et de ses horaires. La définition des fonctions doit donc vérifier si les activités prévues, prises ensemble, offrent une continuité temporelle raisonnable en termes de surveillance naturelle.

Mixité (brassage des groupes socio-économiques)

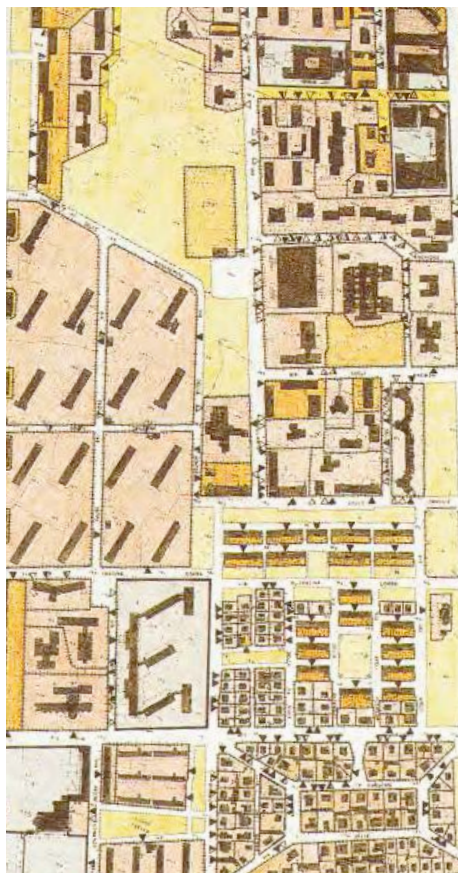
La problématique

Les problèmes socio-économiques des habitants, le manque de services et d'équipements, l'enclavement physique dû aux coupures urbaines comme le manque d'accessibilité et de transport, la mauvaise qualité des bâtiments sont des facteurs qui, lorsqu'ils sont regroupés, créent des conditions de déclin d'un quartier et constituent un terrain favorable à la malveillance et aux incivilités.

Parallèlement, certains complexes résidentiels, où des groupes à revenu plus élevé se concentrent excluant d'autres groupes, créent des quartiers privilégiés isolés et contribuent à la ségrégation sociale. C'est au moment de la définition des orientations urbaines générales que ces situations peuvent être évitées.

Comme il est stipulé dans le rapport CEN/TR 14383-2, "la création de zones sécurisées en opposition au monde extérieur (perçu comme source d'insécurité) n'est pas recommandée du fait qu'elle conduit au phénomène d'exclusion et d'enclavement résidentiel ou à la création d'espaces de confinement" ;

En effet, pour être sûre et vivable, la ville ne devrait pas être constituée d'entités séparées et isolées, mais devrait plutôt encourager la liberté de mouvements et les rencontres sociales. Une ville sûre est une ville mixte et ouverte composée de quartiers où les différents groupes sociaux vivent ensemble.



Ce quartier accueille du logement privé, du logement social et des maisons individuelles

Encourager une bonne mixité des groupes socio-économiques

Une offre diversifiée de logements sur un même secteur est susceptible d'attirer des groupes différents aussi bien par leurs ressources économiques, leur âge, leur condition sociale mais aussi leurs modes de vie (habitudes, horaires, déplacements). Cela aide à créer des quartiers offrant une bonne vitalité urbaine et permet d'améliorer la sécurité.

Equilibrer le peuplement à l'échelle du quartier et de la ville

Afin de contribuer à une sécurité urbaine durable, un projet devrait considérer la composition sociale des quartiers environnants et s'efforcer d'atteindre une situation d'équilibre à cette échelle.

Eviter de créer les conditions d'une concentration importante de populations à faible revenu productrice de ségrégation

Pour éviter de créer des quartiers ségrégués à faible revenu, la localisation des logements sociaux doit être soigneusement faite. En ce sens, il est préférable de disposer de petits ensembles de logements sociaux à travers la ville plutôt qu'une concentration sur un grand site confiné. Proposer une offre mixte de logements sur un même ensemble (à loyer modéré, intermédiaire....) constitue une autre manière de créer de la mixité et d'éviter la ségrégation de quartiers de population à faible revenu.

Une mauvaise qualité du bâti et la dégradation de l'environnement sont des terrains favorables aux incivilités et à la malveillance. Il est alors important d'éviter ces situations et d'intervenir rapidement et efficacement pour entretenir le parc de logements et offrir un environnement non propice à l'apparition de ces phénomènes.

Une forte densité, une mauvaise qualité de construction et une dégradation générale ont créé un terrain favorable aux activités illégales dans ce complexe d'habitations



Créer une densité urbaine appropriée

La problématique

Il existe une corrélation entre densité urbaine et surveillance naturelle. La densité conditionne la présence d'usagers et par conséquent les activités qui génèrent une vitalité urbaine importante. En outre, une grande densité génère des flux et des mouvements importants qui participent à la surveillance naturelle des rues.

Dans les quartiers à faible densité, lorsque les activités manquent et que les flux sont faibles, la sécurité des rues et des espaces publics ne reposent plus sur la surveillance naturelle mais doit bénéficier d'autres moyens tels que la surveillance organisée (surveillance de voisinage) ou des caméras de vidéo-surveillance.

Cependant, si la densité est trop élevée, d'autres problèmes peuvent apparaître comme le manque d'espaces publics et le plus grand risque de conflits entre habitants.

Bonnes relations de voisinage

Les orientations d'aménagement devraient permettre de renforcer chez les habitants et les usagers des relations de voisinage et un sentiment d'appartenance à l'espace. En effet, les gens prennent soin, respectent et protègent les lieux pour lesquels ils développent un sentiment d'appartenance. Pour arriver à de bonnes relations de voisinage, il est cependant important d'empêcher qu'un groupe ne monopolise les espaces publics en excluant les autres groupes.

De bonnes relations de voisinage rendent la vie très agréable dans ces quartiers



Intensité d'occupation des espaces

La densité des activités alliée à leur diversité génère de l'animation pendant de longues heures de la journée, ce qui bénéficie à la surveillance naturelle. Afin d'empêcher l'apparition de problèmes, l'occupation d'espaces devrait être suffisamment intense et, là où c'est possible, devrait créer des occasions de présence humaine prolongée et d'animation.

Des logements, des magasins, des cafés et un hôtel créent une rue vivante dans ce secteur résidentiel



Les parcs linéaires sont bien situés pour répondre aux besoins des habitants de ce quartier à forte densité

Espaces publics dans les quartiers à forte densité

Dans les quartiers à forte densité, les orientations d'aménagement devraient prévoir suffisamment d'espaces publics en termes de nombre, d'emplacement, de qualité et d'usages car la concentration de personnes sans espaces suffisants pour les accueillir constitue un facteur potentiel de conflits. Toutefois, il faut veiller à ce que les espaces ouverts prévus ne deviennent pas des espaces vides et déserts.

Les espaces publics devraient être aménagés en évitant:

- les espaces vides ou démesurés ;
- les grands espaces à usage unique (conduire, stationner, marcher etc.)
- des espaces confinés avec une visibilité et un accès limités.

Éviter les barrières physiques et les terrains vagues

La problématique

Les barrières physiques, les coupures urbaines, peuvent être causées par des caractéristiques naturelles mais également par un aménagement, des infrastructures ou de grands complexes immobiliers. Or, les coupures limitent les relations entre les différentes parties de la ville et affectent les flux. De surcroît, dans certains cas, les infrastructures routières bouleversent le tissu urbain environnant créant des discontinuités et un chaos visuel qui ont un effet sur la sécurité et la perception de la sécurité.

Les barrières physiques requièrent des passages souterrains, des passerelles ou de longues déviations dont on sait qu'ils créent des problèmes de sécurité.

Il faut donc veiller à créer des infrastructures bien conçues et intégrées dans le tissu environnant qui loin d'avoir un impact négatif sur la sécurité peuvent au contraire représenter l'occasion de régénérer un quartier ou d'aménager un nouveau secteur.

La plupart des barrières physiques sont générées au stade des orientations générales lorsque les infrastructures routières et les grands équipements sont décidés. Aussi, avant de prendre la décision finale, il est nécessaire de s'assurer que toute barrière physique créée dans le tissu urbain peut être gérée en toute sécurité.

Les terrains vagues sont des zones sans attrait et sans usager. Ils manquent par conséquent de surveillance naturelle et deviennent potentiellement des endroits propices aux activités illicites et aux incivilités.



La ligne de métro combinée à une voie rapide crée une importante barrière physique qui divise le quartier

Infrastructures en projet

Les infrastructures liées à un projet devraient éviter de générer des barrières physiques, des enclaves et des terrains vagues afin d'éviter de créer des lieux où la sécurité est difficile à assurer.

Les réseaux d'infrastructures devraient être bien intégrés dans la structure urbaine: ils devraient être conçus de manière à permettre les liaisons entre les différentes parties du tissu urbain existant, de façon à éviter les coupures dans la trame viaire ou la création d'espaces vides et déserts.

Terrains vagues existants

Les plans de restructuration devraient comprendre des stratégies de reconquête des terrains vagues existants.

Pour réutiliser ces terrains, il est nécessaire de comprendre l'origine de leur état et quels sont les problèmes les affectant. Leur reprise devrait aller de concert avec le développement d'activités appropriées afin d'empêcher un nouveau déclin.

Les terrains vagues en bordure de ce quartier résidentiel créent un environnement morne et dangereux



Infrastructures existantes

Lorsque les infrastructures existantes créent des discontinuités, les nouveaux projets devraient corriger ces coupures en prévoyant l'aménagement de nouvelles liaisons sécurisées.



Ce large et agréable souterrain permet les déplacements et les flux sous la ligne de métro

STRATÉGIES DE CONCEPTION DES ESPACES

- CONTINUITÉ
DU TISSU URBAIN
- EMPLACEMENT
DES ACTIVITÉS
- HORAIRES
ET CALENDRIER
DES ACTIVITÉS
- VISIBILITÉ
- ACCESSIBILITÉ
- TERRITORIALITÉ
- ATTRAIT
DES ESPACES
- MATÉRIAUX
DE QUALITÉ

La sécurité et la perception de la sécurité sont fortement influencées par la structure et l'organisation des espaces. Certains lieux sont agréables et vivants et transmettent un sentiment de bien-être, nous en traversons d'autres avec indifférence, tandis que d'autres encore créent une certaine anxiété ou de la peur chez l'usager. Au quotidien, nous adaptons notre comportement en fonction de ces impressions. Dans tous les cas, le danger et l'insécurité limitent notre liberté de mouvement dans la ville et réduisent notre qualité de vie.

La conception des espaces traite de la structure des espaces, de la localisation des bâtiments, de l'utilisation des rez-de-chaussée et des étages supérieurs, de l'organisation des espaces verts et des espaces publics, du tracé des rues, de la localisation des stations de bus et de transports, des parcs de stationnement, etc. C'est par conséquent au niveau de la conception des espaces que les principes de sécurité doivent être appliqués concrètement. Une bonne conception urbaine peut accroître la confiance du citoyen et rendre les espaces publics plus vivables; à l'inverse, un défaut de conception peut produire des espaces vides, des environnements mornes, générer un sentiment d'insécurité, attirer les incivilités et la malveillance.

Lorsque des principes de sécurité sont appliqués à la conception des espaces, certains problèmes de sécurité peuvent être évités ou gérés, car :

- la capacité de surveillance naturelle qui dépend de l'usage et du confort des espaces peut être améliorée ;
- le sentiment de responsabilité des usagers est renforcé ;
- les agents de police et de sécurité peuvent mieux exercer leurs missions de surveillance ;
- la gestion et la maintenance peuvent être mieux organisées et optimisées.

Il est important que les principes de sécurité soient également appliqués à la conception des bâtiments. De nombreux manuels traitent déjà de ce sujet.

Les recommandations suivantes visent à répondre point par point aux éléments présentés dans l'annexe D du rapport technique du CEN.

Dans certains cas, elles peuvent sembler répétitives: l'annexe D reprend en effet plusieurs fois certaines questions, afin de répondre au mieux à la complexité de l'environnement urbain.

Continuité du tissu urbain

La problématique

La conception des espaces définit la structure des rues, la forme et la hauteur des bâtiments qui créent le tissu urbain. En terme de sécurité urbaine, la continuité du tissu urbain et du système viaire est importante car elle facilite les flux. Or, ce sont les mouvements qui créent la vitalité urbaine: "les yeux sont tournés sur la rue" (selon l'expression de Jane Jacobs) et produisent une surveillance naturelle. Si les flux sont interrompus, les mouvements quotidiens sont réduits: la ville est moins dense en usage, elle est moins pratiquée, un sentiment d'insécurité peut dès lors se développer. L'organisation traditionnelle des villes présentait des rues continues, des façades de bâtiments alignées et des perspectives visuelles qui rendaient presque partout la surveillance naturelle possible. La ville contemporaine tend principalement à se composer de cellules autonomes - des programmes monofonctionnels et des ensembles repliés sur eux-mêmes - dépendant principalement des liaisons routières. Cette organisation qui engendre des espaces vides, des coupures urbaines liées à certaines infrastructures ou "superblocs", des complexes inaccessibles, crée des discontinuités dans le tissu et le maillage de la ville. En limitant les déplacements et les flux, les discontinuités ont un effet sur la perception des usagers de l'environnement urbain et sur leur sentiment d'appartenance à la ville dans son ensemble. Ceci a un impact sur le sentiment d'insécurité ainsi que sur l'utilisation des espaces publics et par conséquent sur le degré de surveillance naturelle. Par ailleurs, les discontinuités physiques génèrent souvent des espaces dépourvus d'une utilisation spécifique, des terrains vagues attirant facilement des activités marginales et illégales.



Le nouveau projet résidentiel (en haut à droite) crée une rupture dans le tissu urbain existant

Continuité avec les rues existantes et les cheminements piétons

La conception d'un nouveau projet ne devrait pas créer de rupture dans la trame viaire mais plutôt assurer des liaisons et des flux continus avec les déplacements existants pour encourager la vitalité urbaine des lieux et contribuer à la surveillance naturelle. Par exemple, en réaménageant une ancienne zone industrielle, le maillage des rues devrait s'intégrer dans le tissu urbain environnant en créant une continuité avec les rues adjacentes, ce qui permet d'améliorer le flux des déplacements dans la zone concernée.



La configuration dégagée de cette rue piétonne permet aux passants de traverser ce lieu en toute sécurité © IAU île-de-France

Une orientation claire pour les piétons

La capacité à saisir immédiatement l'organisation d'un site est un élément important pour se sentir en sécurité.

Ne pas être en mesure de trouver son chemin produit un effet anxiogène et accroît la vulnérabilité aux agressions ; une personne concentrée à chercher son chemin est plus vulnérable. Par ailleurs, une configuration confuse rend plus difficile la capacité de s'échapper. En cela, la trame urbaine d'un nouveau projet devrait privilégier la clarté et la lisibilité des espaces et permettre une orientation facile pour les usagers. Dans les quartiers existants, si la lisibilité et la continuité des espaces font défaut, des réajustements dans la conception des espaces devraient être réalisés afin d'améliorer la capacité d'orientation.

La configuration de cette place permet aux personnes arrivant du débarcadère de trouver facilement leur chemin © ROMA Design Group



Traverser facilement et en toute sécurité un site

La configuration des lieux d'un nouveau projet devrait permettre la traversée du site en toute sécurité de jour comme de nuit, par la création d'itinéraires lisibles et bénéficiant d'une surveillance naturelle. Pourtant, l'aménagement de certains ensembles résidentiels ou commerciaux aboutissent souvent à l'utilisation importante de caméras de vidéosurveillance pour pallier à l'absence d'itinéraires traversants sûrs. Or, les dispositifs électroniques ne devraient être envisagés que lorsque la surveillance naturelle est impossible (passages souterrains, passerelle etc.).



Ce bâtiment moderne s'intègre bien dans le vieux centre-ville de Milan © Studio Architetti BBPR

Forme bâtie compatible avec l'environnement voisin

Si un bâtiment ne s'intègre pas dans son environnement, les usagers auront tendance à le "rejeter" et à éviter de fréquenter les lieux, considérant qu'ils ne font pas partie de "leur" territoire. Jane Jacobs a observé que les piétons ont tendance à éviter les trottoirs lorsque la façade des bâtiments est discontinue, contribuant ainsi à les rendre dangereux. Il importe donc que les architectes se demandent comment les usagers accepteront les nouveaux espaces qu'ils conçoivent. Les personnes développeront-elles un sentiment d'appropriation et d'appartenance? En termes de sécurité, il s'agit d'un élément non négligeable car les usagers respectent et protègent les lieux qu'ils ressentent comme étant les leurs.

Emplacement des activités

La problématique

Les activités comprennent à la fois les magasins, les cafés, les restaurants, les lieux de services, de loisirs, culturels et les équipements sociaux ainsi que les animations spontanées dans les rues, les parcs, les voies piétonnes et cyclables (rencontres, repos, événements, ventes ambulantes, etc.).

Les activités ajoutent de la vitalité aux rues et aux espaces publics et procurent un "oeil sur la rue" efficace. Elles constituent par conséquent un des moyens les plus puissants de générer une surveillance spontanée et naturelle.

Puisque ces activités sont si importantes pour la sécurité des espaces publics, les urbanistes et les concepteurs devraient les considérer comme des éléments clés de leurs projets, en déterminant qui va utiliser le lieu et de quelle manière. Leur emplacement devrait donc être étudié en détail, de même que les conditions pour qu'elles puissent se développer.

En dehors des urbanistes, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage, les aménageurs et autres décideurs ainsi que les organismes chargés des services à la population, de la culture et des loisirs considèrent ces activités comme un élément moteur de la sécurité urbaine et agissent en conséquence.

Offrir suffisamment d'activités pour assurer une surveillance naturelle

Un projet (la restructuration d'un quartier existant ou un nouvel aménagement) devrait envisager suffisamment d'activités de façon à générer une surveillance naturelle sur autant de rues et d'espaces publics que possible. Dans cet objectif, la concentration des activités en un seul lieu devrait être évitée. Cela produirait certes un petit quartier vivant, mais soustrairait cette vitalité au reste du tissu urbain. Afin d'étendre les capacités de contrôle spontané des espaces urbains, les activités devraient être réparties le long des itinéraires principaux ou situées aux carrefours des voies importantes.

En outre, placer des générateurs d'activité à des points stratégiques permet de générer des itinéraires sûrs pour traverser des zones à problèmes.

Pour encourager la fréquentation des espaces publics, les activités de loisirs et des événements ponctuels peuvent également être encouragés.

Des activités en rez-de-chaussée le long des principales rues permettent de générer un "oeil sur la rue" et par conséquent des itinéraires sûrs pour les résidents



L'église, située au bout du boulevard, devient un point de repère et d'animation dans le quartier

Emplacement des équipements publics pour renforcer l'animation urbaine

Les bâtiments et les équipements publics (bureaux de poste, services municipaux, établissements scolaires, universités, etc.) devraient être situés sur des places ou sur les axes importants où les flux qu'ils génèrent peuvent contribuer à l'animation urbaine et à la surveillance naturelle.

Les entrées des bâtiments publics devraient être bien marquées afin de mettre en valeur la présence des institutions publiques dans la ville.





Les magasins en rez-de-chaussée au coin de la rue augmentent considérablement la surveillance naturelle

Les façades commerciales sur rue

Il est préférable que les façades commerciales soient orientées face aux espaces publics plutôt que retranchées dans des galeries marchandes privées. Un magasin ouvert sur la rue ajoute un "oeil sur la rue", tandis que des magasins placés autour d'une cour intérieure se retrouvent dos à la rue, réduisant ainsi la capacité de surveillance naturelle sur l'espace public.

Règles et réglementations

Les règles d'urbanisme et de construction devraient permettre et encourager la localisation en rez-de-chaussée, des activités culturelles et de loisirs (clubs, associations à but non-lucratif, etc.) avec un accès et une ouverture directe sur la rue.

La plupart des ensembles de logements sociaux ne disposent pas d'activités en rez-de-chaussée ; les réglementations devraient être modifiées afin d'introduire ces équipements bénéfiques à la sécurité du site.

Dans les immeubles résidentiels, la hauteur du rez-de-chaussée devrait être telle qu'elle permette de passer d'une fonction résidentielle à une utilisation commerciale, ou vice versa. Cette possibilité permet de faire face à la fermeture d'activités en les remplaçant par des logements, pour éviter le sentiment d'abandon et le manque de surveillance générés par des rez-de-chaussée inoccupés.

La hauteur du rez-de-chaussée permet de passer d'une utilisation commerciale à une utilisation résidentielle en relevant simplement le niveau du sol



La transparence des ouvertures offre une bonne surveillance des espaces publics

Surveillance à partir des services liés au logement

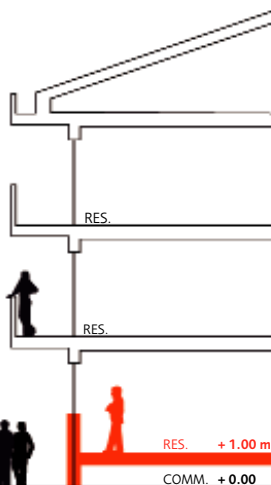
Dans les bâtiments résidentiels, des salles de réunion, des crèches, des laveries, des salles de jeu pour enfants, des clubs pour les personnes âgées, des garages à vélos devraient être situés en rez-de-chaussée de façon à contribuer à la surveillance naturelle.

Ils devraient disposer d'ouvertures transparentes vers les espaces publics et semi-publics.

Contribution des voies piétonnes et des pistes cyclables à l'animation urbaine

Les voies piétonnes et les pistes cyclables amènent des flux qui augmentent l'animation urbaine. Leur tracé devrait être étudié par rapport aux lieux d'activités afin que ces éléments se renforcent les uns les autres dans un objectif d'animation et de vitalité urbaine. Des voies à usage mixte (vitesse limitée à 30km/h) qui conjuguent voiture, vélo et déplacements piétons créent une densité d'utilisation favorable à la vitalité et par conséquent à la surveillance naturelle.

Des voies mixtes pour piétons et vélos génèrent vitalité et surveillance naturelle



Horaires et calendrier des activités

La problématique

Les usages des espaces urbains diffèrent selon les moments de la journée et de la semaine. La surveillance naturelle qui en dépend peut donc augmenter, diminuer ou disparaître en fonction des horaires et du calendrier des activités.

Les activités commerciales couvrent différentes plages horaires; les bureaux sont fermés en soirée et le week-end ; les ensembles résidentiels sont inoccupés pendant la plus grande partie de la journée ; les cafés, les cinémas et les équipements de loisirs peuvent être ouverts le soir et la nuit. Ensemble, ils offrent une surveillance continue qui communique un sentiment de sécurité. Mais en l'absence de certaines de ces activités, un manque de surveillance peut advenir.

En traitant de l'emplacement précis des fonctions et des activités (aux plages horaires différentes), la conception des espaces fixe implicitement des horaires qui affectent le degré de surveillance naturelle.

Afin d'évaluer la continuité de la surveillance spontanée, on devrait donc analyser les horaires et le calendrier des activités locales et vérifier si leur complémentarité permet de "garder un oeil" sur les espaces publics (cf. de Jane Jacobs).

Pour réduire "les moments creux" de surveillance naturelle, il est conseillé de s'orienter vers une mixité d'usages et d'encourager le développement d'activités à des horaires ciblés et sur des lieux stratégiques.

Comment allonger la durée de la surveillance naturelle

Différents moyens permettent d'encourager le développement d'activités sur des horaires voulus:

- les réglementations ;
- des dispositifs d'aide à la création d'activités ;
- des dispositifs d'aide à l'utilisation de services publics (transports, équipements ...).

Le temps d'action de la surveillance naturelle peut également être prolongé en:

- réorganisant la programmation des activités et des services courants ;
- implantant de nouveaux équipements et services complémentaires ;
- organisant des événements et des activités culturelles ;
- autorisant officiellement des vendeurs ambulants à exercer.

Dans ce quartier dépourvu d'animation, le vendeur ambulant représente un "oeil" vigilant sur la rue



L'éclairage de cette allée communique un sentiment de sécurité et décourage les actes d'incivilité ou de malveillance

De nuit

Le manque d'activité pendant la nuit peut être compensé par un bon éclairage qui réduit l'inquiétude et le sentiment d'insécurité. Par ailleurs, l'expérience prouve qu'un bon éclairage peut favoriser le développement d'activités la nuit.

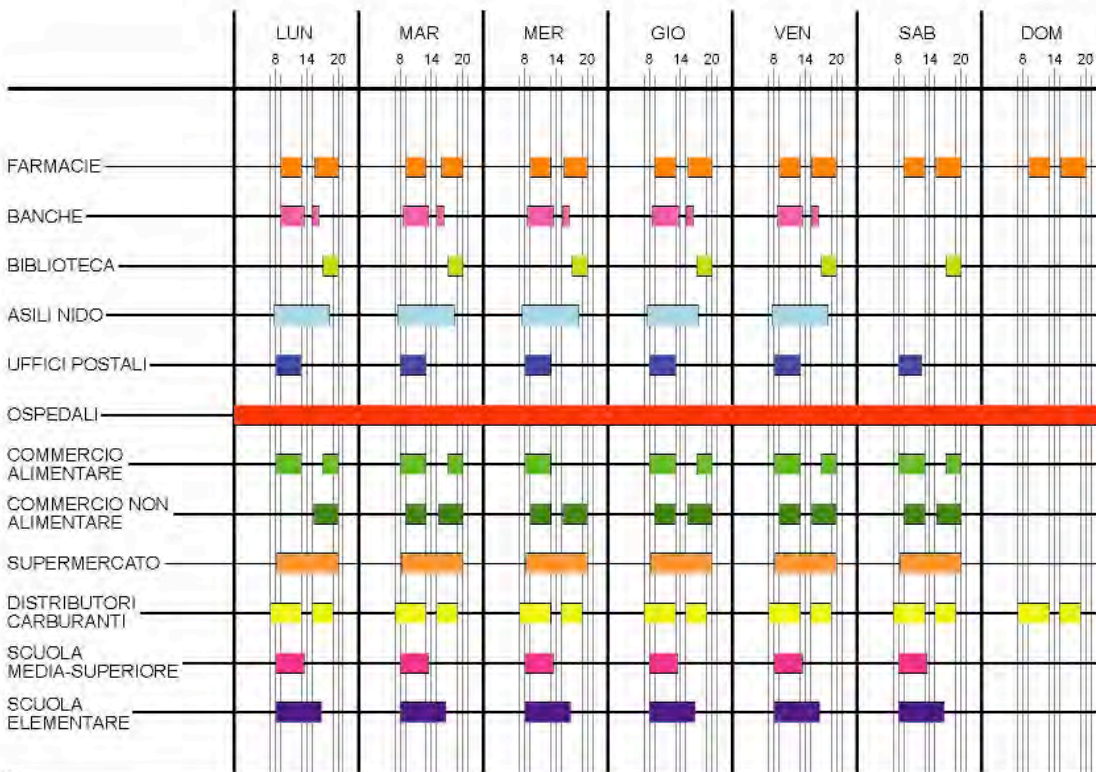
Dans les lieux vulnérables, des activités stratégiques (kiosques, files de taxis, etc.) devraient être encouragées pour améliorer la surveillance.



L'implantation des activités dans les bâtiments donnant sur l'espace public

Pour contribuer à la sécurité urbaine, les fonctions et les activités situées dans les bâtiments donnant sur l'espace public devraient être sélectionnées en fonction des horaires pendant lesquels ils sont utilisés. L'objectif est de fournir en continu un "oeil sur la rue" et de réduire "les moments creux".

Des diagrammes spécifiques des plages horaires de fréquentation des activités dans un quartier (résidentiel, de bureaux, magasins, etc.), une cartographie quotidienne et hebdomadaire des horaires d'ouverture constituent des outils utiles pour identifier les "moments creux" de surveillance naturelle.



L'utilisation de diagrammes des horaires de fonctionnement des activités du site permet l'identification des "moments creux" de surveillance naturelle

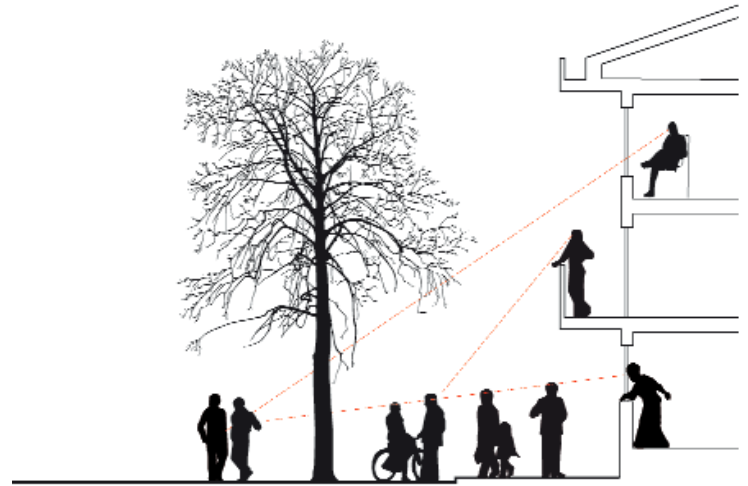
Visibilité

La problématique

La visibilité permet aux usagers de voir où ils vont (et ainsi d'éviter des situations dangereuses) tout en étant vus par les autres usagers des espaces publics, rendant ainsi possible une surveillance spontanée et naturelle. La visibilité facilite également le travail de la police ou les autres formes de surveillance.

Nous avons tous connu le sentiment de malaise ou d'insécurité en marchant le long d'une façade aveugle ou en attendant un bus dans un endroit confiné. En outre, les délinquants savent où ils peuvent être vus et reconnus et évitent par conséquent les lieux trop visibles.

Dans un objectif de sécurité, la conception des espaces publics doit intégrer le principe de visibilité: être visible des bâtiments voisins (fenêtres et devantures), disposer d'un champ de vision dégagée, éviter les obstacles visuels et les vues fermées (parapets en dur, écrans, buissons etc.). Bien qu'une perméabilité totale ne soit pas toujours possible ou souhaitable, sa pertinence en termes de sécurité devrait toujours être prise en compte.



Les fenêtres et les garde corps transparents encouragent une surveillance naturelle de l'espace public

Paysagement, végétation et perspectives visuelles

Le paysagement ne devrait pas réduire la visibilité qui participe à la capacité de surveillance. Bien que les aménagements paysagers comme les différences de niveaux (déclivités et murs de soutènement) sont souvent conçus en fonction de critères esthétiques, ils devraient également être évalués par rapport aux inconvénients qu'ils peuvent représenter en termes de sécurité. La végétation devrait garantir une perméabilité visuelle importante. Les arbres et les plantations devraient être sélectionnés et entretenus afin de laisser une vue dégagée depuis la rue, ne pas obstruer les perspectives visuelles, ne pas gêner la surveillance naturelle, ne pas offrir d'abris aux délinquants et ne pas créer de "lieux-pièges".

Les arbres hauts offrent une large visibilité et ne constituent pas d'endroit où se cacher

Vues des bâtiments sur les espaces publics

Les espaces publics et les trottoirs devraient être visibles des étages supérieurs des bâtiments (larges fenêtres, balcons avec garde corps transparents), des vitrines des magasins, des entrées des bâtiments et des loges des gardiens le cas échéant. Les façades aveugles et les bâtiments présentant des rez-de-chaussée inoccupés devraient être systématiquement évités. Lorsqu'une visibilité directe est impossible, des équipements spécifiques (miroirs de sécurité, panneaux réfléchissants, etc.) peuvent procurer une visibilité indirecte.





Un éclairage uniforme des trottoirs fait que les piétons se sentent plus en sécurité

Éclairage

Un bon éclairage réduit le sentiment d'insécurité. Les individus se sentent plus en sécurité s'ils peuvent facilement voir et discerner les personnes croisées dans la rue. L'éclairage est considéré comme adapté si un visage peut être reconnu à une distance de 15 mètres.

Mais pour une bonne visibilité, un degré élevé d'éclairage ne suffit pas. La répartition, l'emplacement et la conception des installations constituent des éléments très importants. L'éclairage devrait être homogène le long des trottoirs ; ces derniers devraient être plus éclairés que les chaussées, en évitant les lampes à forte intensité qui peuvent créer un effet éblouissant et des zones sombres par contraste. Les éclairages des vitrines, des panneaux des commerces ou des bâtiments privés peuvent aussi grandement contribuer à l'éclairage public.

Arrêts de bus, entrées des parcs de stationnement et des stations de métro

Les entrées des parcs de stationnement et des stations de métro ainsi que les arrêts de bus devraient être situés dans des lieux bien visibles depuis les alentours. Les points d'accès aux transports en commun et aux parcs de stationnement sont des lieux dont tout le monde a besoin ; ils ne devraient donc pas constituer des lieux de danger.

Les arrêts de transport en commun, dans les deux sens de la ligne, devraient être positionnés l'un en face de l'autre, de manière à ce que les usagers qui attendent puissent se voir. Les abris devraient être transparents et situés loin des "lieux-pièges".

Les caméras de vidéo-surveillance des stations de métro et des parcs de stationnement devraient couvrir aussi leurs points d'accès et les espaces voisins.

Les arrêts de bus situés en face des magasins et des entrées de bâtiments offrent un environnement plus sûr pour les personnes qui attendent

Transparence des devantures et visibilité des entrées de bâtiment

Les magasins constituent un "oeil" précieux sur la rue. Leurs devantures doivent être transparentes, non obstruées, permettant une surveillance des espaces publics et permettant aux passants d'appeler à l'aide si besoin. Les vitrines des magasins et des supermarchés ne devraient pas être obstruées par des étagères, des films opaques ou d'autres obstacles visuels.

Les entrées des bâtiments devraient bénéficier d'un bon éclairage et être bien visibles depuis les alentours tant un certain nombre d'agressions se perpétuent sur des personnes en train d'ouvrir la porte de leur domicile. Même un léger décrochement dans la façade du bâtiment peut créer une situation dangereuse.



Cette entrée, placée entre deux magasins et tout à fait visible depuis la rue, constitue un endroit assez sûr.



Accessibilité

La problématique

Un environnement sûr est constitué de lieux sûrs et de liaisons sûres entre ces différents lieux. Il est par conséquent important que l'aménagement des routes, des pôles d'échange, des parcs de stationnement, des voies piétonnes et des pistes cyclables considèrent la sécurité des usagers.

Un maillage lisible des voies et des accès aux habitations et aux équipements améliore la circulation et le sens de l'orientation, génère un sentiment de sécurité chez les usagers, améliore la visibilité, facilite la surveillance naturelle et la surveillance organisée. La sécurité des usagers est encore plus renforcée si des itinéraires alternatifs sont prévus.

Parallèlement, les arrêts de bus, les entrées des stations souterraines et des parcs de stationnement génèrent des flux de personnes qui génèrent de l'animation.

Pour les urbanistes et les concepteurs, ces éléments constituent des ingrédients précieux pour la surveillance naturelle: leur emplacement devrait être étudié en tant que facteur de sécurité de l'espace urbain.



Itinéraires de transport

Les transports en commun de surface offrent un "oeil sur la rue" dynamique qui est un élément puissant de dissuasion pour les délinquants potentiels. Pour cette raison, les itinéraires de transport devraient être planifiés en tenant également compte de leur capacité de surveillance.

L'itinéraire du bus offre un "oeil sur la rue" précieux dans ce quartier où le degré d'activité est faible.

Arrêts de transport

L'emplacement et la disposition des arrêts de transport devraient être étudiés en détail car les personnes sont particulièrement vulnérables sur ces lieux d'attente.

Les arrêts de bus et les entrées des stations souterraines et des parcs de stationnement ne devraient pas être situés dans des secteurs où la surveillance naturelle fait défaut.

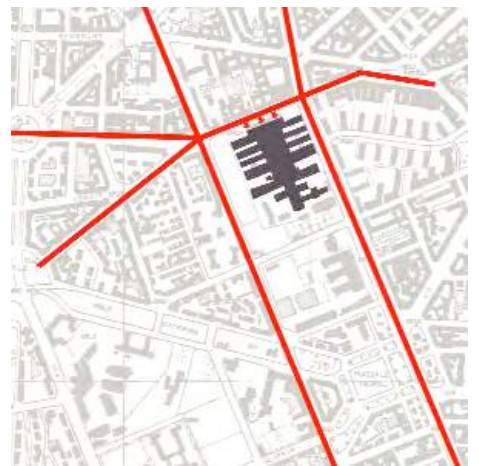
Une attention doit être portée sur les endroits dangereux que les usagers doivent emprunter (passages étroits, passages souterrains, passerelles, parcs de stationnement, etc.).

Pour améliorer la sécurité des arrêts de bus, des informations claires sur les horaires peuvent être utiles pour réduire le temps d'attente (diminuant ainsi la vulnérabilité). Le numéro d'identification de l'arrêt, un plan de quartier, les numéros de téléphone d'urgence aident aussi les usagers à se sentir plus en sécurité.

Le petit marché aux fruits ouvert 24 heures sur 24 renforce la sécurité des usagers de la station de métro

Accès aux équipements publics

Les équipements publics doivent être accessibles à tous dans des conditions sûres. Les entrées ne devraient pas se faire par l'arrière ou des zones en retrait qui manquent de surveillance naturelle. Les itinéraires d'accès devraient être sûrs ("oeil sur la rue", bon éclairage, pas de "lieux pièges").



En étant situé sur une grande artère, l'entrée de cet hôpital pour personnes âgées est facilement accessible aux usagers





Le comportement malveillant est découragé par la proximité des façades des logements et "la grande perméabilité visuelle" de l'espace.

Itinéraires piétons

La configuration et la disposition des bâtiments devraient permettre de les relier par des itinéraires, des cheminements et des allées piétonnes sûrs. Leur conception devrait:

- offrir une configuration claire (plutôt que de compter sur la signalétique) ;
- permettre de voir les piétons depuis des bâtiments voisins ;
- permettre des dégagements visuels sur les alentours ;
- éviter les tunnels et les passerelles (sinon, ils devraient être aussi larges que possible) ;
- éviter les allées sombres et les "lieux-pièges" ;
- éviter d'orienter les déplacements piétons sur différents niveaux, séparant ainsi les flux ;
- offrir un bon éclairage ;
- éviter de séparer les flux si ceux-ci sont faibles (par exemple: en séparant l'accès public de l'accès professionnel).

Parcs de stationnement

Pour la sécurité des usagers, un stationnement sur rue est préférable aux parcs de stationnement.

L'emplacement et la conception des parcs de stationnement doit intégrer les principes de prévention suivants:

- constituer de petites unités de stationnement plutôt que des parcs de grande taille ;
- éviter de les situer dans des secteurs à problème, ou alors les rendre visibles depuis les bâtiments et les lieux d'activités environnants ;
- éviter les soubassements ou les parapets qui réduisent leur visibilité.

Les voitures stationnées le long des trottoirs sont visibles depuis les logements et sont par conséquent en plus grande sécurité que dans les grands parcs de stationnement



Accès pour les personnes handicapées

Les cheminements et les rampes d'accès prévus pour que les personnes handicapées puissent surmonter le problème des différences de niveau devraient être examinés aussi sous l'angle de la prévention de la malveillance. Ils devraient être visibles des rues, des magasins, des fenêtres, disposer aussi de parapets transparents et être bien éclairés.



Les grilles de ce cul-de-sac sont fermées la nuit, pour en restreindre l'accès

Contrôle ou restriction de l'accès aux espaces à problème

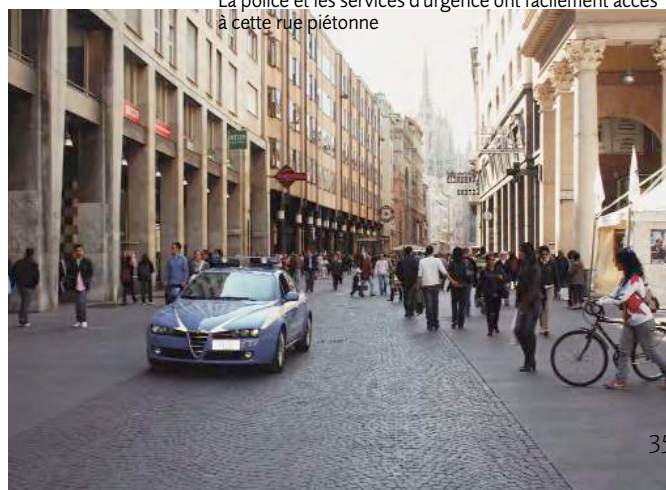
Les espaces extérieurs privés ou semi-privés devraient être conçus pour que l'on puisse en restreindre l'accès ou les fermer, si le besoin s'en fait sentir. Il n'y a pas de règle générale, la fermeture devrait être étudiée en considérant le contexte local et les problèmes particuliers du secteur.

Les espaces dangereux comme l'accès aux souterrains, les passages étroits, les allées sombres, etc. peuvent faire l'objet d'un contrôle par caméra de vidéo-surveillance.

Sécurité et services d'urgence

Les espaces doivent être facilement accessibles à la police et aux autres services d'urgence. Leur conception ne devrait pas créer de difficulté à la circulation et aux manœuvres, le fait de devoir reculer devrait notamment être évité.

La police et les services d'urgence ont facilement accès à cette rue piétonne



Territorialité

La problématique

Qu'il soit public ou privé, le degré de sécurité d'un espace dépend considérablement du sentiment d'appartenance des usagers à son égard et d'un processus d'identification au lieu (les personnes respectent et protègent les lieux qu'ils ressentent comme étant les leurs).

Ce concept est en général désigné sous le terme de "territorialité". Par exemple, il est vraisemblable que le propriétaire d'un magasin intervienne si un acte de vandalisme se produit devant sa boutique, parce qu'il considère cette zone comme étant son "territoire".

En revanche, les espaces indéfinis comme les espaces publics hors échelle, sans identité, sans définition de leurs limites sont perçus comme n'étant le territoire de personne. Ils ont tendance à être évités en termes de fréquentation et négligés en termes d'entretien, ce qui participe à un manque de surveillance naturelle et à leur éventuelle dégénérescence.

Les décisions en termes de conception urbaine ont une forte influence sur ce principe de territorialité. Cette dernière devrait donc constituer un objectif recherché dès les phases initiales du projet.



De simples éléments décoratifs sont ici utilisés pour définir la limite entre les espaces publics et les espaces semi-publics © IAU île-de-France

Définition des limites entre les espaces publics, semi-publics et privés

Une définition claire des espaces publics, semi-publics et privés doit permettre d'engager les usagers dans des pratiques appropriées et légitimes. Elle permet également aux usagers de savoir qui est responsable de l'espace pour signaler un éventuel problème. Sans avoir forcément recours à la fermeture physique, les limites peuvent aussi être marquées symboliquement (paysagement, végétation, etc.).

Sentiment d'appropriation

Le caractère (la configuration, la forme et le traitement) des espaces ouverts devrait provoquer un sentiment d'appartenance chez les usagers, pour déclencher un sentiment de responsabilité et de respect à l'égard des lieux.

Dans cet espace, les usagers se sentent à l'aise et détendus comme ils le seraient dans leur propre jardin





Une organisation bien définie de l'espace peut diminuer les conflits entre les différentes activités

Définir la fonction d'un espace (pour des populations ciblées)

La conception d'un espace public ne devrait pas se limiter à des critères esthétiques, mais garder à l'esprit la fonction de l'espace, c'est-à-dire les types d'activités qui s'y dérouleront. Certains espaces sont conçus pour une gamme étendue de fonctions auxquelles tous les usagers peuvent participer. D'autres le sont pour des populations ciblées (enfants, jeunes, familles, etc.) et nécessitent alors une définition claire. Quand c'est nécessaire, des espaces de transition marquant une séparation devraient être prévus. Les règles d'usages doivent par ailleurs être signalées.

En définissant clairement les fonctions de l'espace, l'objectif est de prévenir les conflits d'usages et de faire en sorte que les usagers se sentent plus à l'aise et en sécurité. Par ailleurs, le travail du personnel de gardiennage et de la police en est facilité.

Échelle des espaces publics

Le sentiment de territorialité est influencé par l'adaptation de l'échelle de l'espace aux usages prévus. Par exemple, les piétons se sentent plus à l'aise dans les espaces publics à échelle humaine et y développent plus facilement un sentiment d'appartenance.

C'est pourquoi, la taille, la dimension des éléments paysagers et des équipements d'un espace public devraient correspondre au volume d'usagers attendus et aux types d'activités qui y prendront place.

Un espace disposant d'une échelle adaptée sera probablement "adopté" par les habitants et les usagers, mieux respecté, mieux protégé des détournements d'usages et du vandalisme: toutes conditions qui préviennent la dégradation du site, les incivilités et la malveillance.

Cette place aménagée au-dessus d'un parc de stationnement souterrain a conservé une échelle humaine



Attrait des espaces

La problématique

"La beauté parle à l'âme, elle est porteuse d'un profond message qui touche tout le monde"
(J. Hillman)

En cela, la beauté a une influence indirecte sur la sécurité. Un lieu attrayant inspire le respect, génère un plus fort sentiment d'appartenance et de responsabilisation et dissuade les usages inadaptés. Dans cette perspective, il est plus important de créer des espaces agréables et utiles pour les usagers, plutôt que de rechercher un sens de l'esthétique abstrait.



Le caractère avenant de cet espace public crée un lieu agréable où les gens viennent se retrouver

Caractère agréable des espaces publics

Le caractère, la forme et le traitement des espaces publics devraient sembler agréables aux usagers et refléter le bon sens (plutôt que la marque du concepteur). Ceci permet d'entraîner l'appropriation de l'espace par ses usagers et de générer un sentiment de responsabilisation à son égard.

Autoriser les activités spontanées

L'attractivité des espaces publics croît avec le volume d'activités, qu'elles soient programmées ou spontanées. Ces dernières ne devraient cependant pas être vécues comme une nuisance par certaines catégories d'usagers ou d'habitants (dans le cas du skate-board, des chiens, de groupes de jeunes parlant à voix forte, etc.). Leur densité devrait être contrôlée afin de ne pas dépasser le degré de tolérance des usagers.

Éviter les nuisances

Certaines composantes des espaces publics, telles que les rampes d'accès aux parcs de stationnement souterrains, les escaliers de secours, les locaux poubelles, les locaux électriques, si elles sont mal conçues, peuvent générer des nuisances qui réduisent l'attrait d'un lieu. Il est donc important de les intégrer dans la conception même des espaces du projet, et non pas de les considérer comme des éléments à ajouter après coup. Au-delà de leur impact sur l'attrait (et indirectement sur la sécurité), ces composantes devenues nuisances génèrent souvent d'autres problèmes liés à la sécurité: "lieu-piège", incendie, accumulation de déchets et de saleté, etc., autant d'éléments qui contribuent au délabrement du site et au sentiment d'insécurité.

Les rampes d'accès à ce parc de stationnement souterrain sont bien intégrées aux larges trottoirs



Matériaux de qualité

La problématique

La qualité des matériaux (façades, trottoirs, murs, clôtures et mobilier urbain, etc.) a un impact indirect sur la sécurité.

Les matériaux fragiles qui se détériorent facilement, ou sont difficiles à entretenir, accentuent le risque de détérioration de l'espace dont on reconnaît qu'il influence la malveillance, le vandalisme et le sentiment d'insécurité.

Un mauvais entretien des espaces, des dégradations sur le mobilier ou le paysage communiquent un manque de prise en charge de l'espace. Pour les délinquants potentiels, c'est le signe d'une liberté d'action puisque personne n'est là pour surveiller le lieu.

Il est par conséquent important d'utiliser des matériaux de qualité qui communiquent un message positif et entraînent respect et soin.



Cette poubelle bien conçue et solide constitue un élément attrayant du mobilier urbain

Robustesse et attrait

La robustesse et la résistance des éléments paysagers et des matériaux ne devraient néanmoins pas entamer l'attractivité des espaces publics et risquer qu'ils soient rejetés ou désertés par les usagers.

Sélection des matériaux

La conception architecturale et spatiale des espaces publics (ce qui inclut les façades des rez-de-chaussée des bâtiments) devrait favoriser une construction durable, permettant de minimiser la détérioration du site et le besoin de réparation coûteuse.

Les matériaux choisis devraient être robustes, faciles à nettoyer, simples à remplacer, résistants aux incendies volontaires et au vandalisme.

La surface des matériaux devrait décourager les graffitis (être ondulés, couverts de plantes grimpantes, etc.) et/ou être faciles à nettoyer grâce à l'application des produits adaptés.

Le matériau lisse et résistant de ces bancs offre une bonne durabilité et facilite le nettoyage



STRATÉGIES DE GESTION DES ESPACES

- ENTRETIEN DE L'ESPACE
Un site bien géré envoie un message clair de prise en charge et de sécurité, à la fois dissuasif en termes de malveillance et rassurant pour l'utilisateur. Une bonne gestion réduit aussi le poids de l'insécurité constatée sur un site en traitant les conséquences de la malveillance ou de la délinquance (réparations des dégradations, accompagnement des personnes, prise en charge des délinquants...). Or, la façon dont les espaces sont conçus et aménagés peut influencer le travail de gestion, en facilitant ou en rendant plus difficile l'intervention du ou des gestionnaires.
- SURVEILLANCE DES ESPACES
La bonne gestion d'un site se prépare donc au moment du projet urbain, à travers les choix de programmation et de conception des espaces. La qualité du projet pourra être jugée sur cette capacité à aider le travail de gestion ultérieure.
- RÈGLES D'USAGE DANS LES ESPACES PUBLICS
Gérer un site avec un objectif de sécurité concerne principalement ces cinq types de mission: l'entretien de l'espace, sa surveillance, la régulation des usages, l'accueil des publics particuliers, la communication au public.
- ACCUEIL DES PUBLICS PARTICULIERS
la communication avec les usagers et la mise en place de mesures d'accueil pour les populations vulnérables. Toutes ces actions renvoient à un jeu d'acteurs complexe, où intervient le(s) gestionnaire(s) du site mais aussi d'autres acteurs aux responsabilités différentes.
- COMMUNICATION AU PUBLIC
Pour le maître d'ouvrage du projet urbain, l'enjeu est alors d'associer ces acteurs dans sa réflexion, pour prendre en compte leurs missions et leurs modes d'interventions, au moment des études préalables et dans les choix du programme et du parti architectural et urbain. Le projet urbain fournit une opportunité intéressante de mise en relation et de mobilisation des acteurs qui interviendront sur le site une fois construit.
- DURCISSEMENT DES CIBLES DE LA MALVEILLANCE

Entretien de l'espace

La problématique

L'entretien de l'espace concerne les missions de nettoyage et de propreté (collecte des ordures ménagères, des encombrants, tri sélectif), de réparation et de maintenance (remplacement d'un mobilier dégradé, réparation d'une chaussée, traitement des épaves), assurées par le gestionnaire d'un espace, mais aussi par d'autres services publics ou privés.

Par rapport à un objectif de sécurité, la gestion de l'entretien permet de réduire les éléments "dépréciateurs" de l'espace (dysfonctionnements, dégradations, saleté, risques accidentogènes...) qui représentent une source d'anxiété chez l'utilisateur et une incitation à la malveillance. La gestion de l'entretien visera donc à :

- Rassurer et attirer l'utilisateur en lui offrant un espace de qualité, propre, entretenu, fonctionnel, confortable,
- Signifier à l'utilisateur la capacité de réaction du gestionnaire pour l'entraîner à respecter les lieux ou le dissuader d'actions malveillantes.

Stratégies clés pour la sécurité des espaces

Une ambiance positive pour des espaces attractifs

Un bon niveau d'entretien contribue à une ambiance accueillante, qui satisfait l'utilisateur et l'entraîne à respecter le site. Il s'établit un contrat implicite entre l'utilisateur et le gestionnaire du site: ce dernier fournit une prestation de qualité pour l'utilisateur, qui, en retour, respecte son travail et le site.

Une intervention rapide

La rapidité de l'intervention du gestionnaire, en cas de dégradation par exemple, montre la résistance du gestionnaire et de l'espace vis-à-vis de la malveillance, en particulier du vandalisme, qui tend à s'essouffler s'il est contrôlé au fur et à mesure qu'il se répète.

Une gestion adaptée aux usages de l'espace

Les moyens de gestion s'adaptent en fonction des caractéristiques des espaces. Par exemple, un espace à vocation de forte fréquentation demande un entretien rigoureux pour garantir son attractivité et anticiper les dégradations consécutives à un usage intense.

Une gestion harmonieuse des espaces sur l'ensemble d'un site

En même temps, il est important de rechercher une homogénéité ou une harmonie dans la gestion des différents espaces d'un même secteur. L'objectif est d'éviter des traitements différenciés, sources de stigmatisation et de vulnérabilité: un espace bien entretenu face à un espace fortement dégradé.

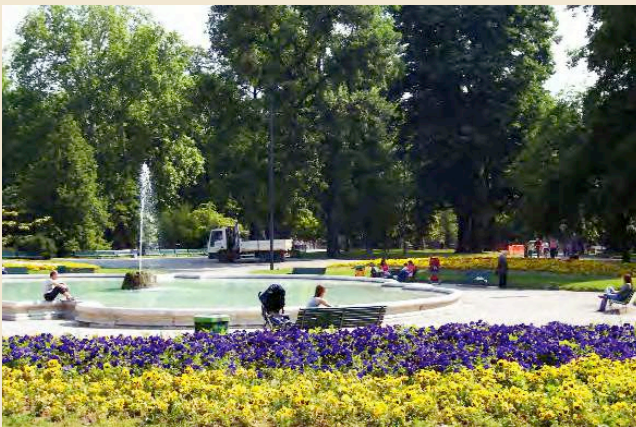
Une attention renforcée vis-à-vis des lieux vulnérables

Certains équipements techniques sont des cibles fréquentes et vulnérables comme les systèmes d'éclairage public, d'électricité et de téléphone... Ils nécessitent des mesures de protection spécifiques et une intervention réactive en cas de dysfonctionnement. Une attention particulière est à porter aux espaces en devenir (friches, chantiers...), aux franges, aux « à côté », dont la situation incertaine les rend vulnérables.

L'organisation d'une démarche partagée et de partenariats entre gestionnaires

L'harmonisation ou l'optimisation de la gestion de l'entretien sur un ensemble d'espaces peut nécessiter la coordination de différents services, voire la mise en commun des interventions. Mais cela nécessite l'organisation d'un partenariat et d'un processus ou d'une démarche partagée de gestion de l'entretien. Ils permettront de clarifier les missions et les responsabilités des acteurs engagés (tri sélectif, périodicité du nettoyage...), les procédures d'intervention et les moyens d'actions, en s'appuyant par exemple sur une charte, un document cadre, une convention ou des partenariats financiers.

Le bon niveau de l'entretien confère à cet espace une ambiance accueillante



Que retenir pour la conduite d'un projet urbain

Influence du parti architectural et urbain sur la capacité d'entretien

Les choix architecturaux et spatiaux peuvent faciliter ou au contraire rendre plus difficiles les missions d'entretien de l'espace.

Au stade de la conception du projet, l'étude du tracé et du gabarit des cheminements est déterminante pour éviter des dégradations consécutives à une mauvaise anticipation des flux et des itinéraires.

La clarté des domanialités foncières et de leurs limites permet de déterminer les responsabilités en terme d'entretien ; qui entretient quoi, qui intervient où?

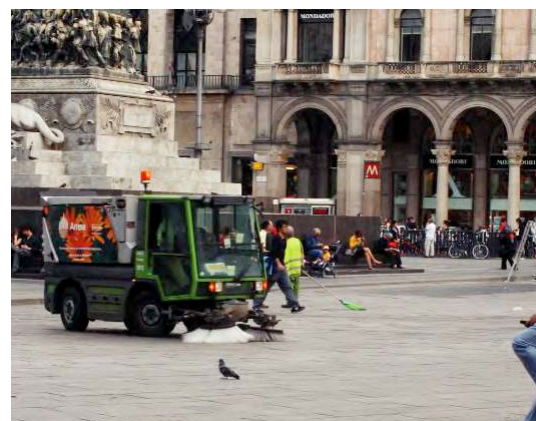
La facilité d'accès des espaces aux services en charge de l'entretien est un facteur naturellement déterminant. Elle concerne par exemple la localisation des locaux de collecte des ordures ménagères ou la largeur de la voirie pour le passage des véhicules de service.

Des accords peuvent aussi être passés entre le propriétaire de l'espace et ces services pour leur permettre cet accès. La clarification des domanialités foncières aide à organiser ces questions d'accès.

Anticipation des missions d'entretien au stade de la conception du projet

Que le maître d'ouvrage soit ou non le futur gestionnaire du site, il est important qu'il associe au projet les futurs responsables de la gestion de l'entretien, afin de prendre en compte les contraintes liées à leurs missions et à leurs modes d'intervention.

Cette association peut se réaliser dès les phases d'études préalables ou de diagnostics pour identifier les besoins ou les déficits en matière d'entretien sur un site existant, et leurs origines (défauts de conception des espaces, déficit d'organisation des missions d'entretien, manque de moyens nécessaires, etc.). Le maître d'ouvrage peut aussi consulter les acteurs responsables de l'entretien pour l'aider à formuler les choix du parti architectural et urbain en fonction de leur impact sur la faisabilité des missions d'entretien (cf. ci-dessus).



La facilité d'accès des services contribue au bon entretien de espaces

Une intervention rapide en cas de dégradation montre la capacité de réaction du gestionnaire face au vandalisme
© IAU île-de-France



Surveillance des espaces

La problématique

Différents modes de surveillance d'un espace sont envisageables en fonction des problématiques du site. L'aménagement d'un espace a naturellement un impact sur leur faisabilité et leur efficacité.

La surveillance naturelle correspond à une surveillance humaine informelle ou un mécanisme spontané de co-surveillance entre usagers. Y participent également certains professionnels d'un quartier en contact direct avec la population (agents des services publics...), les représentants des usagers ou des habitants (associations, "habitants-relais", mais aussi certaines « autorités populaires" (cadres religieux...).

La surveillance humaine formelle est exercée professionnellement par les services du gestionnaire d'un espace (par exemple le gardien d'un square), les services de police ou de sécurité privée. Les médiateurs ou les éducateurs, présents sur le terrain, y participent également même si leur premier rôle n'est pas la surveillance. Toutes ces missions ont chacune leurs finalités propres (régulation des usages, respect du règlement, de la loi, gestion des conflits, prévention) et s'effectuent selon différents modes opératoires (présence continue, patrouilles, à pied, en vélo, en voiture). Elles se superposent parfois à d'autres missions (un gardien d'immeuble à d'autres missions que la surveillance).

La surveillance technique concerne les dispositifs matériels ou technologiques visant à contrôler et à protéger un espace. Ce sont principalement les systèmes de vidéo-surveillance, mais les systèmes relatifs au contrôle d'accès ou à la protection technique comme les alarmes y participent.

Stratégies clés pour la sécurité d'un espace

Définition des modes de surveillance adaptés

Les différents moyens de surveillance sont à comparer pour déterminer les plus adaptés à la problématique du site. Doit en découler l'identification des acteurs responsables (services de police, services privés, société de gardiennage, médiateurs...) et de leurs zones de compétence respectives (sur quels espaces interviennent-ils?). Le rôle stratégique des équipements recevant du public dans la ville nécessite de leur attribuer des moyens de surveillance spécifiques, de jour comme de nuit, notamment à l'endroit des accès et des itinéraires y menant.

Coordination des modes de surveillance

La juxtaposition des différents moyens de surveillance nécessite une coordination, voire la mise en place de dispositifs d'articulation (réunions régulières, conventions...). Il s'agit par exemple de faire dialoguer les acteurs sociaux de la prévention et les forces de l'ordre ou d'organiser la façon dont les surveillants d'un site participent au dispositif technique de vidéo-surveillance.

L'accompagnement de la surveillance naturelle

La surveillance naturelle dépend de la qualité de l'espace en terme d'accueil des usagers. Mais des moyens peuvent être recherchés pour la renforcer, en particulier à travers l'activation des relations de voisinage par des dispositifs spécifiques ("habitants-relais", charte de voisinage...) ou des activités (repas de rue, fêtes de quartier...). Néanmoins, l'objectif de surveillance naturelle doit être aussi manié avec prudence. Le sentiment d'appartenance (résumé par le « principe de territorialité », cf. Stratégies de conception des espaces) peut mener à l'appropriation de l'espace par un groupe d'usagers au détriment des autres et de l'idée de partage de l'espace. Parallèlement, la recherche d'une grande fréquentation pour stimuler la surveillance naturelle peut aussi entraîner des risques plus forts de conflits entre usagers.

La complexité de la vidéo-surveillance

Le rapport coûts / bénéfices de la vidéo-surveillance n'est pas encore aujourd'hui évident. L'étude de la pertinence d'un tel dispositif doit donc être faite par comparaison avec les autres modes de surveillance possibles. Il faut aussi considérer que les coûts d'un tel dispositif concernent la formation et la préparation des agents chargés de son exploitation. Si l'utilisation d'un tel système de surveillance est décidé, l'étude et la définition de ses usages et de ses conditions d'exploitation doivent être particulièrement approfondies. Quels sont les objectifs du système (une surveillance pro-active par un visionnage en direct des images ou une intervention a posteriori par un visionnage en différé)? Quels sont les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs (organisationnels et humains)?



Le fait que ces gardiens de parc soient à cheval contribue à rendre leurs missions plus sympathiques aux yeux des usagers © IAU île-de-France

Que retenir pour la conduite d'un projet urbain?

L'objectif est de s'assurer que le projet prévoit comment la surveillance des espaces pourra être rendue possible.

Influence du parti architectural et urbain sur la capacité de surveillance

En terme de choix du parti architectural et urbain, l'espace peut être aménagé pour faciliter ces missions, en portant une attention sur:

- **La lisibilité des espaces:** une définition claire des espaces et des domanialités permet la lisibilité des périmètres de responsabilités et de compétences des acteurs en charge de la surveillance.
- **La visibilité des espaces:** l'aménagement de l'espace impacte la capacité de "voir et être vu" à l'égard des moyens de surveillance humains et techniques.
- **L'accessibilité des espaces aux acteurs en charge de la surveillance:** elle conditionne les capacités de surveillance. Elle peut aussi être « visuelle », c'est-à-dire permettre une surveillance à distance par un aménagement des lieux laissant ouvertes des perspectives visuelles vers le site.



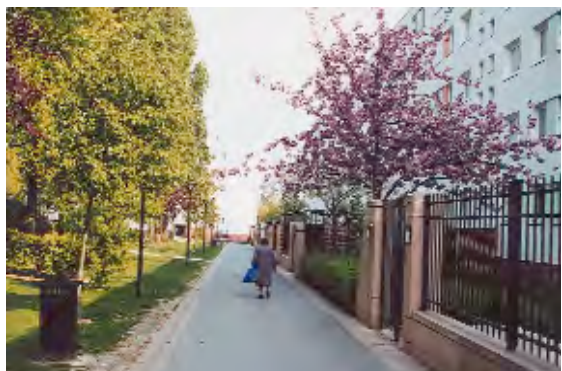
La présence des ouvriers en charge de l'entretien contribue à la surveillance des parcs

Anticipation de la faisabilité des modes de surveillance au moment de la conception du projet

L'association des acteurs en charge de la surveillance à la réflexion sur le projet doit permettre de prendre en compte la faisabilité de leurs missions dans l'espace qui sera créé, en tenant compte de leurs modes opératoires et de leurs contraintes. Cette association peut donner lieu à l'ébauche d'un dispositif partenarial dès le stade du projet, comme la signature de conventions permettant l'accès d'un site à la police.

Sur les aspects techniques, on peut prévoir dès le départ du projet les conditions d'implantation d'un dispositif technique de vidéosurveillance en ce qui concerne le passage des réseaux électriques. On peut aussi anticiper une décision ultérieure d'installation du dispositif, en conservant la possibilité d'un futur raccordement au réseau électrique ou du passage d'un nouveau réseau.

La lisibilité du statut des espaces et de leurs limites aide à déterminer les responsabilités en termes d'entretien et de surveillance © IAU Île-de-France



Règles d'usage dans les espaces publics

La problématique

Les règles d'usage renvoient à la gestion du public en terme de régulation des pratiques sur l'espace public.

En matière de sécurité, elles peuvent jouer un rôle dans la prévention de différents types de nuisances qui concourent à l'impression d'insécurité (incivilités, dégradations...) et dans la gestion de la co-existence de différents types d'utilisateurs pour minimiser les risques conflictuels.

Plusieurs éléments sont essentiels pour parvenir à rédiger des règles adaptées qui ont une chance d'être respectées: l'association des utilisateurs à leur définition pour en faire des règles collectives assumées, la souplesse de ces règles vis-à-vis de l'évolution potentielle des pratiques d'un espace, les moyens dévolus à leur application.

Stratégies clés pour la sécurité d'un espace

La définition des règles d'usages

Le gestionnaire du site définit d'abord ses attentes en matière de pratiques des espaces par les utilisateurs. Des attentes claires donneront lieu à des règles claires pour l'utilisateur et à une application toute aussi claire. Bien que la loi définisse les règles de comportement de tout un chacun dans l'espace commun que représentent les espaces publics, certains types d'espaces demandent un développement particulier. La formalisation de ces règles peut prendre un caractère différent: statut réglementaire d'un règlement intérieur, statut contractuel d'une charte de bon voisinage ou d'un bail de location. La communication avec les utilisateurs (habitants ou non) ou leur association dans la définition de ces règles est déterminante pour obtenir leur adhésion.

La communication des règles aux utilisateurs

La visibilité des règles participe d'une politique d'accueil des utilisateurs sur un site. Elles peuvent donc être communiquées avec d'autres types d'informations (fonctionnement d'un site, aide et secours, etc.). Les vecteurs de cette communication sont multiples, mais l'expérience des gestionnaires montre que les affichages ont une efficacité limitée comparés à une communication directe (rappel des règles par un gardien par exemple). En même temps, si ces règles ont été définies avec les utilisateurs et si l'aménagement et la gestion du site sont clairs pour l'utilisateur, l'assimilation de ces règles se fait presque naturellement.

L'application des règles

Des règles non suivies, parce que le gestionnaire est "démissionnaire", envoient un message de permissivité à l'égard de la malveillance. En même temps, une certaine souplesse dans l'application de ces règles (une « tolérance ») doit permettre de les adapter aux évolutions des pratiques ou aux attentes des utilisateurs. Un travail de communication avec les utilisateurs permet alors de dialoguer pour trouver un terrain d'entente (à travers des négociations et le passage d'accords dans le cadre d'actions de médiation).

L'implication des institutions concernées

Certains événements peuvent renvoyer à d'autres compétences que celle du gestionnaire du site. Des dispositifs peuvent notamment être mis en place ou contractualisés avec les institutions policières ou judiciaires pour qu'à chaque acte relevant d'un délit ou du vandalisme, une action soit engagée et suivie. Le gestionnaire du site envoie ainsi un message clair sur l'obligation de respect du règlement et du site.

Avec les services de police, l'objectif ressort principalement de l'organisation des dépôts de plainte et de leur suivi pour éviter les affaires sans suite: par exemple, à travers une procédure de dépôt de plainte simplifiée pour les gardiens d'immeubles ou la nomination d'un référent chargé des relations avec la police au sein des services du gestionnaire. Avec les services de justice, dans certains pays européens, des partenariats peuvent être suscités par le gestionnaire du site pour que les peines et les sanctions prononcées prennent, selon les circonstances, la forme de réparation pénale (travaux d'intérêts généraux) à effectuer sur le site où a été commis l'acte. L'objectif est notamment de prévenir la récidive. Il se situe aussi, à un niveau plus général, dans l'accueil et le suivi éducatif des délinquants.

Les règles d'usage doivent être adaptées aux besoins et aux attentes des utilisateurs pour garantir leur adhésion (par exemple, marcher sur les pelouses)
© IAU île-de-France



Que retenir pour la conduite d'un projet urbain?

Clarifier la fonction de l'espace

Les règles d'usage correspondent à des attentes en terme de comportement et de conduite des usagers sur un espace donné. Cette attente ne peut se réaliser que si les conditions sont réunies, en particulier si la finalité de l'espace, sa fonction et son statut sont clairs et directement lisibles pour l'utilisateur comme pour le gestionnaire en charge de faire respecter les règles.



Les grands événements nécessitent une gestion de l'entretien particulière.

Prendre en compte les futurs usages dans le montage d'un projet

Les phases de diagnostic et d'études préalables sont déterminantes pour évaluer les besoins et les attentes des futurs usagers en terme de pratiques des espaces (activités, cheminements...) et pour définir un programme et un parti architectural et urbain adaptés. Les enquêtes auprès des usagers méritent donc un financement adéquat. Les phases de suivi et d'observation postérieures à la livraison du projet ne sont pas toujours présentes dans les missions d'une maîtrise d'ouvrage. Cependant, elles sont nécessaires pour des réajustements qui touchent à la qualité du projet final. Elles permettent de vérifier l'adéquation du projet aux usages réels et d'identifier les lacunes, dysfonctionnements ou problèmes majeurs qui nécessitent de nouvelles interventions.

Les règles d'usages doivent être clairement signalées: ici, il est autorisé d'utiliser les pelouses
© IAU île-de-France



Anticiper les évolutions

L'adaptabilité du projet aux situations et aux usages ultérieurs constitue un des principes d'un développement durable de la ville. La notion de "mesures conservatoires" est intéressante à ce titre. Si les espaces construits se trouvent inadaptés face à des usages inattendus, il peut être intéressant que la conception initiale de l'espace ait laissé des opportunités en matière d'aménagement ou d'installation de nouveaux équipements: fermer, ouvrir ou découper un espace, créer un nouvel itinéraire ou un accès secondaire, installer un nouvel éclairage, végétaliser, faire passer un nouveau réseau, etc. De ce point de vue, la lisibilité et la connaissance des délimitations foncières (y compris en sous-sol pour les réseaux souterrains) représentent un atout majeur en termes de capacité d'évolution des espaces.

Accueil des publics particuliers

La problématique

Certains publics particuliers (les sans-abris, les toxicomanes, les prostituées, les populations en urgence sociale...), certains groupes d'usagers (les seniors, les enfants, les femmes...) peuvent être considérés de façon particulière dans la gestion d'un espace, pour leur vulnérabilité, leurs besoins spécifiques ou les risques potentiels de conflits qu'ils représentent.

L'enjeu pour un projet urbain est de prendre en compte dès la conception du projet la future fréquentation de ces publics, pour pouvoir faire face aux difficultés éventuelles par des mesures d'accompagnement ou de prise en charge particulière.

Stratégies clés pour la sécurité d'un espace

Anticipation de la fréquentation de publics particuliers

L'identification des futurs usagers doit s'ouvrir à l'ensemble des publics amenés à fréquenter un site. Certains groupes d'usagers comme les sans-abris, les toxicomanes ou les prostituées, par leur pratique des espaces et leur vulnérabilité, deviennent des personnes à risque (pour elles-mêmes d'abord puis pour les autres) ou des sources de conflits avec les autres usagers. Néanmoins, ils ne peuvent pas seulement être jugés comme des "indésirables", ils ont leur place comme tout autre citoyen dans l'espace public.

D'autres types d'usagers (seniors, femmes et enfants notamment) sont jugés a priori vulnérables. Leurs besoins en matière de sécurité doivent être identifiés, dans la mesure où l'ensemble de la population doit pouvoir en bénéficier. Il faut néanmoins éviter de trop stigmatiser ces populations. Par exemple, les études sociologiques montrent que toutes les femmes ne souffrent pas d'un sentiment d'insécurité dans l'espace public, mais que ce sont d'abord les femmes fragilisées dans leur vie familiale, ayant été victime ou vivant dans des conditions socio-économiques difficiles. Dans l'habitat, la question concerne particulièrement les occupants en situation d'urgence sociale, de forte précarité ou de désocialisation, qui ne payent plus leur loyer ou leurs charges, n'entretiennent plus leur logement. Ces populations peuvent générer des nuisances pour le voisinage qui peut, en retour, les rejeter et contribuer à exacerber leur processus d'exclusion.

Identification des besoins et des mesures d'accompagnement

Ces publics particuliers appellent des mesures d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge spécifiques. Elles peuvent concerner : un accueil ciblé et la mise en place de centres d'information, l'adaptation des règles d'usages aux besoins d'un groupe en particulier, la présence soutenue de médiateurs et de services sociaux, de points santé (par exemple pour les toxicomanes), de mesures particulières d'entretien des espaces. Ces actions peuvent être ciblées par le gestionnaire des lieux et engagées en lien avec les acteurs compétents (acteurs sociaux...).

Mais, au préalable, il importe de bien connaître leurs problématiques. Pour un gestionnaire de logement social, le suivi socio-économique des habitants peut permettre d'anticiper la paupérisation de certains locataires, en les dirigeant vers les services sociaux concernés ou en travaillant avec eux. Pour un gestionnaire d'espace de loisirs, des enquêtes auprès d'usagers potentiellement vulnérables permettent d'identifier les éléments générateurs d'insécurité (réunions collectives, entretiens, "diagnostic en marchant" – visite commentée du site avec les populations ciblées pour identifier les points porteurs d'insécurité).

Les personnes âgées sont des habituées des espaces verts. Il est important qu'elles puissent se sentir en sécurité



Que retenir pour la conduite d'un projet urbain?

Sur ces situations sociales difficiles, le projet urbain peut avoir un impact positif, à la fois direct, par la qualité des espaces produits, et indirect, par les choix de programmation.

Une programmation participant à la lutte contre l'exclusion

L'offre d'une mixité de logements, dans leurs tailles et dans leurs prix, permet de garantir une mixité de population, ce qui participe à la lutte contre l'exclusion sociale.

Un patrimoine de logements peut prévoir une offre particulière ou s'adapter à une population exclue (handicaps, situation sociale particulière, etc.).

L'offre d'équipements peut inclure ceux nécessaires à l'accueil des services publics ou sociaux nécessaires à une population en difficulté (services d'aide à l'emploi, d'aide sociale...) et intégrer des dispositifs d'accueil spécifiques (hébergement d'urgence...).

Des travailleurs sociaux bénévoles peuvent apporter un soutien aux personnes âgées qui ont été victimes de violence © Comune di Roma Ass. Sicurezza



Des choix d'aménagement visant au confort d'usage

La lisibilité des espaces en terme de capacité d'orientation et de repérage dans l'espace contribue à rendre plus facile l'utilisation de l'espace, pour des publics se sentant vulnérables et peu à l'aise dans leurs déplacements. La signalétique, l'éclairage sont des facteurs additionnels de confort d'usage des espaces. La mise en place dans les espaces ouverts au public d'un lieu d'accueil où trouver des informations et de l'aide en cas de besoin, concourt au mieux-être des usagers.

Le projet urbain comme opportunité

Le projet urbain est aussi l'occasion de traiter des dimensions sociales et économiques d'un secteur. Les compétences de la maîtrise d'ouvrage, selon le type de structure, s'ouvrent d'ailleurs de plus en plus à de nouveaux champs d'action. Du projet urbain, on passe au projet de territoire, en articulant intervention spatiale et projet économique et social. Par exemple, des projets inscrivent dans leurs objectifs le développement et l'attractivité économique, à travers l'installation d'entreprises, de structures d'aide à l'emploi, des partenariats avec les organismes de formation pour travailler avec les habitants non qualifiés ou sans-emploi, etc.

Le projet urbain comme vecteur d'information

En prévoyant les usages qui seront faits des espaces, au stade des études préalables, le "maître d'ouvrage" peut participer à identifier les usages porteurs de vulnérabilité. Sans gérer directement l'accueil des publics particuliers, il peut solliciter les acteurs compétents pour anticiper la prise en charge de ces situations sociales difficiles.

"Les "diagnostics en marchant" représentent un outil efficace pour aider les usagers à identifier les éléments de l'environnement qui génèrent un sentiment d'insécurité © IAU île-de-France



Communication au public

La problématique

La communication avec les usagers vise à les impliquer dans le processus de construction du projet. Elle peut se réaliser par des processus d'ambition différente: simple information, consultation, concertation, participation. Dans un objectif de sécurité, elle peut s'avérer utile en matière de prévention des petits désordres (vandalisme, nuisances...) et de respect des règles d'usages. La communication cherche donc à déclencher chez les usagers des mécanismes d'appropriation positive, d'implication dans le bon fonctionnement des espaces une fois construits, de responsabilisation et de respect à leur égard.

Stratégies clés pour la sécurité d'un espace

Informer sur les mesures de prévention

Les règles d'usage, les modes de surveillance, les dispositifs de médiation gagnent en efficacité quand les usagers en ont connaissance, à la fois en terme de "ré-assurance" pour l'utilisateur et en terme de dissuasion pour le délinquant potentiel. Néanmoins, la visibilité de ces mesures, notamment des moyens de surveillance, est à peser. La vidéo-surveillance peut ainsi suggérer une vulnérabilité des lieux pour certains usagers qui la perçoivent comme preuve d'une forte insécurité.

Communiquer pour responsabiliser les usagers

Communiquer permet d'établir une relation de proximité et de confiance entre le gestionnaire du site et l'utilisateur sur le fonctionnement du site. L'adhésion et la responsabilisation des usagers sont les premiers attendus. Ainsi, la privatisation d'un hall d'entrée, l'installation d'un garage à vélos ou la mise en place du tri sélectif se préparent avec les usagers concernés. En les associant, on garantit leur adhésion au projet et on obtient un accord collectif vis-à-vis du fonctionnement prévu.

Mais le bon moment de cette communication est délicat. Il s'agit d'associer les usagers en amont pour leur laisser une véritable marge de manœuvre, tout en réussissant à les amener vers des enjeux collectifs, dépassant les volontés individuelles. Certains attendus du projet ne sont néanmoins pas négociables.

Par ailleurs, la question se pose de savoir à qui on communique. Les associations de locataires, d'utilisateurs, de co-propriétaires ne sont pas forcément représentatives des populations concernées. Parallèlement, quand les usagers sont difficiles à mobiliser, la communication avec les agents de première ligne représente un double intérêt: celui du relais de l'information auprès des habitants, mais aussi celui de leur propre implication dans les stratégies de sécurité retenues (déposer systématiquement plainte en cas de constat de vandalisme, prévenir les services concernés en cas d'incident...).

Participer au fonctionnement et à la gestion du site

La communication peut aussi aller plus loin et s'engager vers une association active des usagers dans le fonctionnement et la gestion d'un site, qui favorisera parallèlement la diffusion d'une image positive. Une stratégie adaptée concerne l'emploi de la population environnante, en particulier du public jeune, par exemple dans les phases de chantiers d'un projet ou dans l'exploitation d'un site. Le gestionnaire des lieux peut alors travailler avec les organismes locaux d'aide à l'emploi.

Dans ce quartier, les problèmes d'incivilités et les règles d'usages sont discutés avec les habitants
© Comune di Roma Ass. Sicurezza



Que retenir pour la conduite d'un projet urbain?

Prévoir la communication des informations nécessaires à l'utilisation d'un site

L'offre d'un accès facile à l'information, aux services d'aide et de secours s'engage dès la conception des espaces en prévoyant les équipements nécessaires (bornes d'information, panneau d'affichage, plans, signalétique, etc.) et les moyens et services humains adéquats (présence humaine, poste de sécurité...).



Un atelier avec les usagers du parc a permis d'identifier les solutions en terme de réaménagement des espaces pour améliorer leur sécurité: leur implication garantit leur adhésion au projet © IAU île-de-France

Echelonner la communication dans les différents temps du projet

Dans un objectif de sécurité, l'enjeu de la communication se situe dans l'adhésion des usagers au projet. Or l'adhésion se construit par la participation. L'association des usagers peut donc s'effectuer à différents moments du projet: pendant les phases d'études (dans les diagnostics), les phases de programmation ou de choix architecturaux et urbains (sous forme d'ateliers par exemple). Mais elle ne peut pas se résumer à une consultation une fois les décisions arrêtées.

Susciter une ambiance urbaine positive

L'ambiance urbaine est produite par la qualité d'un projet et participe à la communication d'une image positive du site. Elle renvoie à divers aspects du cadre urbain physique et fonctionnel: la conception du site et son adéquation aux attentes et aux pratiques des usagers, le confort d'utilisation des lieux (accès à l'information, signalétique, éclairage, etc.), la qualité d'entretien, l'offre des services, la dynamique associative, etc.

L'ambiance urbaine découle aussi d'une politique plus globale d'accueil et de communication avec les habitants, à travers par exemple des réunions d'accueil en mairie pour les nouveaux arrivants, des permanences d'accueil d'élus aux horaires étendus, des vecteurs d'informations des nouvelles locales, etc.

La rénovation de cet ensemble de logement social a intégré l'installation d'une antenne de gestion de proximité, pour apporter sur place services et informations aux habitants © IAU île-de-France



Durcissement des cibles de la malveillance

La problématique

L'objectif des techniques de durcissement des cibles de la malveillance est de dissuader l'acte d'un délinquant potentiel sur un espace identifié comme espace à risque ou cible de malveillance. Dans le cadre des théories de la criminologie et en particulier du « choix rationnel » (voir chapitre 1), le durcissement des cibles potentielles cherche à réduire les risques d'être cible de malveillance, en imposant au délinquant un effort trop important pour passer à l'acte. Cependant, tous les espaces ne peuvent pas être considérés comme cibles potentielles. Le rôle d'une étude de sécurité sera donc d'identifier les espaces à risque, qui ont déjà été l'objet d'actes de malveillance ou qui génèrent des problèmes d'usages particuliers (conflits entre usagers, détournements d'usages, risques accidentogènes, etc.). D'autres espaces peuvent aussi être considérés à risque en raison de leur rôle stratégique dans le fonctionnement de la ville. Les locaux techniques, les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone sont particulièrement vulnérables. L'ensemble de ces espaces méritent une protection et une gestion spécifiques en terme de sécurité, mais aussi une conception qui prenne en compte ce caractère vulnérable (voir le chapitre sur la conception des espaces).

Stratégies clés pour la sécurité d'un espace

Identification des espaces à risques et des cibles potentielles de malveillance

Une étude de sécurité, à intégrer dans l'ensemble du processus du projet urbain, permet d'identifier les espaces à risque et les cibles potentielles de la malveillance.

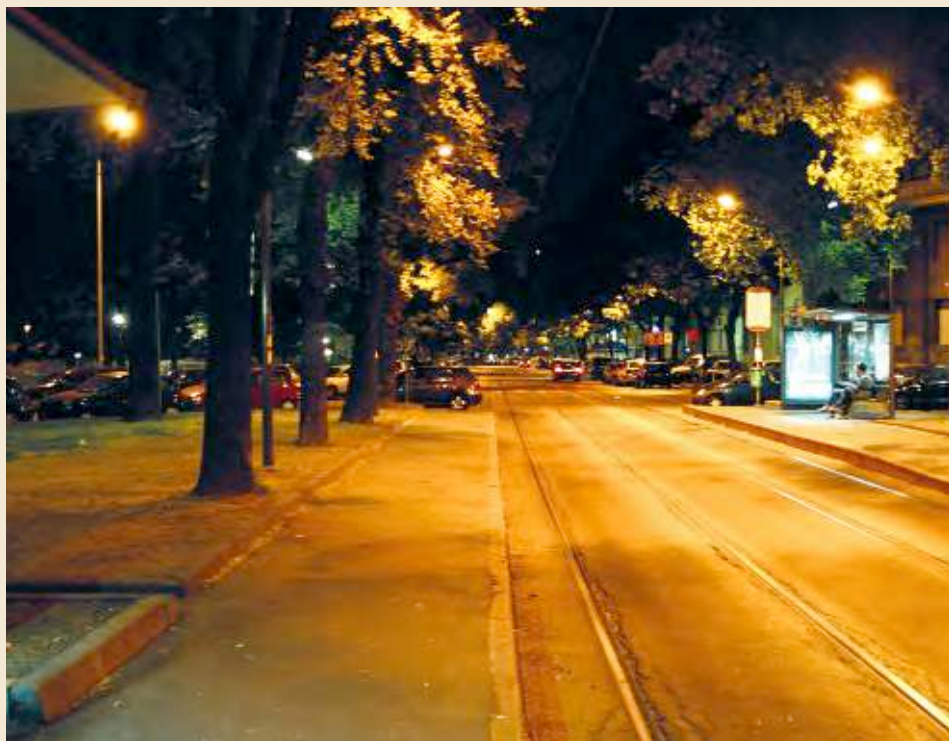
Une offre de mesures spécifiques de protection et de surveillance

La définition d'un plan d'action pour la protection des cibles identifiées gagne en efficacité en conjuguant à la fois des mesures techniques et des moyens humains, par exemple une surveillance professionnelle et un contrôle d'accès.

Le durcissement des cibles

Différents moyens techniques permettent de « durcir », de protéger les cibles potentielles: la fermeture du périmètre d'un site, l'utilisation de portes blindées, d'un éclairage particulier, d'un système d'alarme (un des moyens de protection les plus utilisés). Cependant, il doit être considéré que ces moyens sont coûteux et qu'il est impossible de tout protéger et de tout renforcer. En ce sens, le durcissement de la cible devrait être envisagé comme un premier moyen pour dissuader ou ralentir l'acte de malveillance.

Un éclairage adapté peut être un moyen efficace de protection des cibles de la malveillance



Que retenir pour la conduite d'un projet urbain?

Choix de localisation des cibles éventuelles et des espaces vulnérables

Le choix de l'emplacement des services et des équipements techniques, comme les locaux d'ordures ménagères, peut minimiser les risques de malveillance. Le fait de les localiser dans un espace bénéficiant de surveillance naturelle et formelle et facilement accessible aux services en charge de leur gestion et de leur entretien est un atout certain.



L'entrée de cet ensemble de logement a été restructurée avec un contrôle d'accès, pour prévenir le petit vandalisme et encourager un sentiment d'appropriation des habitants sur cet espace semi-privé
© IAU île-de-France

La conception des espaces vulnérables

Mais avant tout, la conception du projet doit prendre en compte la vulnérabilité potentielle de ces espaces ou de ces équipements. Leur accessibilité, leur protection, leur agencement interne (une segmentation peut protéger les points névralgiques) sont des facteurs à intégrer dans les choix de conception.

La problématique du contrôle d'accès

Le contrôle d'accès des espaces à risque doit être étudié en détail. Plusieurs interrogations doivent guider la réflexion: pourquoi veut-on contrôler l'accès de l'espace? Qui est autorisé à entrer? Comment ce contrôle sera-t-il effectué? Par exemple, un ensemble résidentiel peut intégrer un contrôle d'accès pour n'autoriser que les résidents. Mais l'accès aux boîtes aux lettres, aux locaux d'ordures ménagères doit pouvoir être libre pour les services concernés. L'accessibilité doit, par conséquent, soit faire l'objet d'une convention entre ces services et le propriétaire des lieux, soit, être rendue possible par la configuration des lieux (à travers la conception des entrées et des limites notamment).

Selon le principe d'une adaptabilité future, un projet peut originellement prévoir l'ouverture totale des espaces extérieurs mais se laisser la possibilité d'en cloisonner une partie si la situation le demande, par exemple en prévoyant la possibilité technique d'installer une clôture entre deux types d'espaces pour distinguer la fonction de chacun.

L'accès limité à la station réduitaussi le risque de malveillance sur les passagers.







POLITECNICO DI MILANO - DiAP

Alessandro Balducci Direttore del DiAP

Clara Cardia Responsabile del Laboratorio Qualità urbana e sicurezza, project scientific coordinator

Carlo Bottigelli ingegnere, project manager

Chiara Simonetti architetto, assistente alla ricerca

Umberto Nicolini architetto, assistente alla ricerca

Antonio Esposito assistente tecnico

Caterina Gfeller grafica

Massimo Depau amministrazione

Paola Di Carlo segreteria

IAU île-de-France

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France

François Dugény Directeur général

Marianne Anache Directrice de la Mission Études Sécurité

Céline Loudier-Malgouyres Urbaniste, Mission Études Sécurité

Françoise Milésy assistante, Mission Études Sécurité

REGIONE EMILIA ROMAGNA

Rossella Selmini Responsabile del Servizio Politiche per la sicurezza e la polizia locale

Michele Zanelli Responsabile del Servizio Riqualificazione urbana e promozione della qualità architettonica

Gian Guido Nobili Responsabile area criminologica, Servizio Politiche per la sicurezza e la polizia locale

Samanta Arsani ricercatrice area criminologica, Servizio Politiche per la sicurezza e la polizia locale

Cristina Bacchini ricercatrice, Servizio Riqualificazione urbana e promozione della qualità architettonica

